



Rapport  
d'Orientations  
Budgétaires  
2024

---

# I. Table des matières

<b>DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)</b> .....	<b>3</b>
<b>LA GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2024</b> .....	<b>7</b>
<b>A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>7</b>
a) <b>ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL : FAIBLE CROISSANCE ET HAUSSE DE L'INFLATION</b> .....	<b>7</b>
b) <b>LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024 POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> .....	<b>8</b>
c) <b>LE CONTEXTE LOCAL</b> .....	<b>8</b>
<b>B. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>9</b>
a) <b>LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>9</b>
b) <b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
c) <b>STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL</b> .....	<b>12</b>
d) <b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>26</b>
e) <b>EPARGNE</b> .....	<b>27</b>
f) <b>ENDETTEMENT</b> .....	<b>28</b>
<b>C. LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>32</b>
a) <b>LE BUDGET DU FOSSOYAGE</b> .....	<b>32</b>
b) <b>LE BUDGET DU PARC DU COLOSSE</b> .....	<b>32</b>
c) <b>LE BUDGET DE L'ANRU II</b> .....	<b>32</b>
<b>I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE</b> .....	<b>33</b>
<b>A. TRAVAUX</b> .....	<b>33</b>
a) <b>LES INFRASTRUCTURES</b> .....	<b>33</b>
b) <b>LES SUPERSTRUCTURES</b> .....	<b>34</b>
<b>II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE</b> .....	<b>36</b>
<b>A. LES AXES EDUCATIFS</b> .....	<b>36</b>
<b>B. LE SPORT</b> .....	<b>39</b>
a) <b>LA CREATION D'ESPACES DEDIES A LA PRATIQUE LIBRE DANS LES QUARTIERS</b> .....	<b>41</b>
b) <b>L'ANIMATION, L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE</b> .....	<b>41</b>

c)	L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES SPORTIVES.....	42
C.	LA CULTURE .....	42
a)	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS .....	43
b)	LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, L'ILLECTRONISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE.....	43
c)	PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL DE LA COMMUNE.....	44
d)	SOUTENIR L'EDUCATION, LA CREATION ET L'INNOVATION ARTISTIQUE.....	44
D.	L'HABITAT .....	45
a)	PRODUIRE UN LOGEMENT DURABLE .....	46
b)	LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS.....	46
c)	SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION A VENIR 2025-2026.....	46
<b>III.</b>	<b>SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE.....</b>	<b>48</b>
A.	LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC.....	48
B.	LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	49
C.	ANIMATIONS ECONOMIQUES .....	49
D.	ZONES D'ACTIVITE .....	49
<b>IV.</b>	<b>SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE .....</b>	<b>50</b>
A.	LA COHESION DES TERRITOIRES, GAGE D'EQUITE .....	51
B.	VERS LES CHEMINS DE LA SECONDE CHANCE .....	53
a)	LA JEUNESSE UN ENJEU CRUCIAL POUR L'AVENIR.....	53
b)	ACCOMPAGNER LA JEUNESSE QUI S'ENGAGE.....	53
c)	DE L'INSERTION A L'EMPLOI .....	54

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Le législateur a considéré que le DOB devait intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.

La loi NOTRe prévoit, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. De plus, selon les dispositions du CGCT, le rapport se doit de comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait désormais l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, le II de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques a ajouté qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

En termes de publicité, le Rapport d'orientation budgétaire doit désormais être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

---

Après la tenue du conseil municipal dédié, le document est mis à disposition sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.saint-andre.re/>. Au-delà de ces obligations légales, le Débat d'Orientation Budgétaire apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

### LOI SAPIN II - DISPOSITIF ET ENGAGEMENT

En 2023, notre collectivité s'est engagée à instaurer un dispositif anticorruption efficace pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence. Ce dispositif s'appuie sur la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, plus communément appelée « Sapin II », du nom de l'ancien ministre des Finances et de l'Économie. Celle-ci renforce la réglementation en matière de lutte contre la corruption et divers manquements à la probité.

Le dispositif anticorruption se compose de huit mesures clés, souvent appelées « *pilliers* », décrites dans l'article 17 de la loi. Ils comprennent :

1. **Un code de conduite anticorruption**, qui définit et illustre les comportements à proscrire car susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.
2. **Un dispositif d'alerte interne**, conçu pour recueillir les signalements des employés relatifs à des situations ou conduites contraires au code de conduite.
3. **Une cartographie des risques**, régulièrement mise à jour, destinée à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques d'atteinte à la probité.
4. **Des procédures d'évaluation des tiers** (entreprises, fournisseurs de premier rang et intermédiaires) en fonction de la cartographie des risques.
5. **Des procédures de contrôles comptables**, internes ou externes, pour garantir que la comptabilité de la collectivité ne dissimule pas des opérations liées à des faits d'atteinte à la probité.
6. **Un programme de formation** pour le personnel le plus exposé aux risques d'atteinte à la probité.
7. **Un régime disciplinaire** pour sanctionner les employés qui ne respectent pas le code de conduite de la collectivité.
8. **Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne** des mesures mises en œuvre.



Le dispositif anticorruption s'articule autour de trois grands axes : la prévention, la détection et la remédiation.

## **Actions 2013**

Conformément aux prescriptions de la loi Sapin II, il a été mis en œuvre une première cartographie des risques. Celle-ci a été réalisée par une équipe projet, à la rencontre de l'ensemble des services. Elle a révélé :

- la nécessité de mieux définir par écrit les procédures utilisées ;
- la nécessité de poursuivre et d'approfondir la sensibilisation et la formation des agents et des élus sur les risques d'atteinte à la probité.

Un code de conduite déontologique a été approuvé. Il est applicable aux élus et aux agents. Ce code de conduite est à disposition de tous les élus et agents sur le site intranet de la Ville. Il sera également remis à tous nouveaux agents. Une version dématérialisée est disponible à la direction générale ainsi qu'à la direction des ressources humaines.

De plus, il a été également mis en place un dispositif d'alerte notamment, par l'adhésion le 22 novembre 2023 d'une convention « mission éthique et probité » avec le Centre de gestion (CDG) de La Réunion. De fait, les agents pourront saisir un référent sur l'ensemble des problématiques d'éthiques via: <https://www.edgreunion.fr/deontologie-signalements>.

La prévention des risques d'atteinte à la probité est une action permanente et nécessaire pour poursuivre l'objectif de la Loi Sapin II portant sur le dispositif relatif à la probité.

La ville affecte donc les moyens nécessaires au pilotage de cette mission en dédiant à une équipe projet la mise en œuvre d'un plan d'actions, qui sera évalué et mis à jour annuellement.

De plus, il a été effectué un renforcement des effectifs du contrôle de gestion et la restructuration du service juridique qui contribue à cet effort.

## **Orientations budgétaires 2024**

Le projet pour 2024 portera sur :

- la remédiation des risques détectés ;
- l'évaluation des tiers ;
- les procédures de contrôles comptables ;
- un dispositif de contrôle interne ;
- les processus de régime disciplinaire.

Ainsi, la Commune de Saint-André réaffirme son engagement à veiller au respect des règles de probité.

### A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

#### a) ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL : FAIBLE CROISSANCE ET HAUSSE DE L'INFLATION

Le contexte financier est impacté par les perspectives d'une diminution de l'inflation et d'une faible évolution de la croissance en France. En effet, le projet de loi de finance pour 2024 s'appuie sur une croissance de 1,4% (0,8% selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique - OCDE), une baisse du déficit public ainsi qu'une inflation qui devrait sensiblement diminuer à 2,6%, mais qui pourrait s'accroître avec les coûts énergétiques qui augmentent dans des proportions inédites.

	2023	2024
Croissance	1%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

#### Une faible évolution de la croissance à 1,4%

Selon l'OCDE, l'évolution de la croissance devrait être impactée par la baisse des exportations et la hausse des taux d'intérêts qui auront des impacts conséquents sur les investissements privés ainsi que la consommation en France. Dans son projet de loi de finance 2024, **le Gouvernement se rapporte à une croissance de 1,4%**, jugée élevée par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP).

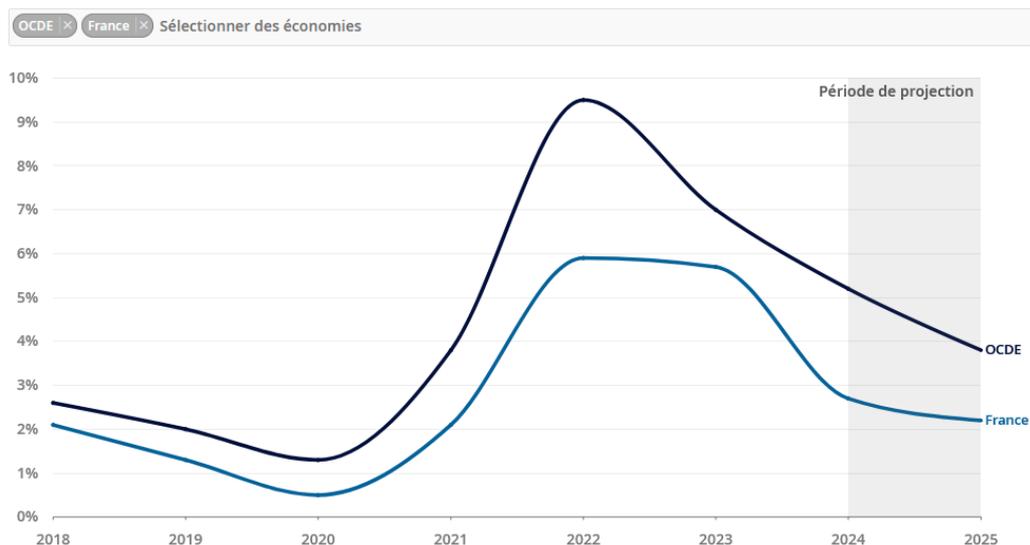
L'OCDE et la Banque de France anticipent une progression du PIB de 0,9%. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une hausse de 1,3%.

#### Une baisse de l'inflation à 2,6%

Selon l'OCDE, **l'inflation en France devrait baisser progressivement pour se fixer en 2024 à 2,6%** à condition d'une stabilité des coûts de l'énergie et des produits alimentaires. L'inflation globale devrait s'établir à 3,8%.

### Inflation globale

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2023

## Une baisse du déficit public à 4,4%

Le projet de loi de finance 2024 se base sur une baisse du déficit public, à 4,4% du PIB rendu possible grâce à la priorisation de la maîtrise de la dépense. Une prévision optimiste selon le HCFP. L'objectif du Gouvernement serait de passer en dessous des 3% d'ici 2027.

## **b) LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024 POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les principales mesures de la loi de finance 2024 pour les collectivités territoriales sont les suivantes :

- Abondement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 320 M€ à périmètre courant : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR). Le montant de la dotation d'intercommunalité serait de 30 M€ ;
- Compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la garantie d'un plancher pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Compensation de la perte des recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) via un prélèvement sur les recettes de l'Etat ;
- Affectation du produit des amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées sanctionnant les infractions aux règles de la circulation à la commune ou à l'intercommunalité déduction faite de la quote-part de ce produit à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;
- Pérennisation des enveloppes du « Fond vert » pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique, dont 500 M€ pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des écoles, 100 M€ pour l'accompagnement des projets industriels avec une ambition environnementale, 30 M€ pour l'accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale en 2024 ;
- Instauration d'un budget vert, c'est-à-dire d'un document budgétaire présentant l'impact environnemental des dépenses des collectivités.

## Les dispositions particulières pour les collectivités territoriales de l'outre-mer

- Reconstitution du Fonds outre-mer (FOM) à hauteur de 30 M€ afin de poursuivre le soutien à l'ingénierie ;
- Reconstitution du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) à hauteur de 110 M€.

## **c) LE CONTEXTE LOCAL**

Le contexte inflationniste perdure depuis le conflit russo-ukrainien sur le territoire national, y compris à la Réunion. L'énergie, les matières premières ainsi que les denrées alimentaires sont fortement impactées.

Selon la note de conjoncture de l'IEDOM du troisième trimestre 2023, l'indice des prix à la consommation des ménages est en hausse de plus de 3% sur un an : impact de la hausse des prix de l'énergie +16,7% à fin septembre et impact de la hausse des prix alimentaires +7,5% sur le 3<sup>ème</sup> trimestre. A fin septembre, la

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

consommation des ménages diminue, les paiements par carte bancaire sont en baisse de 6,3% par rapport à la même période l'année dernière.

Malgré ce contexte, le climat des affaires s'améliore modérément : 102,7 sur le 3<sup>ème</sup> trimestre, soit +1,2 points par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre. Les perspectives d'investissement des entreprises sont légèrement supérieures à la moyenne. Les importations de biens d'équipement progressent (+14,5%), néanmoins les importations de biens intermédiaires sont en baisse de 2,5%. Le rapport fait état d'un nombre d'entreprise en défaillance en hausse de 49% sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.

## B. LE BUDGET PRINCIPAL

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financière, la collectivité entend poursuivre sa politique de gestion rigoureuse en optimisant la ressource financière et humaine. Le budget 2024 respectera la stratégie financière de la collectivité et intégrera les conséquences de l'inflation sur les finances, dans un environnement où les recettes sont toujours contraintes.

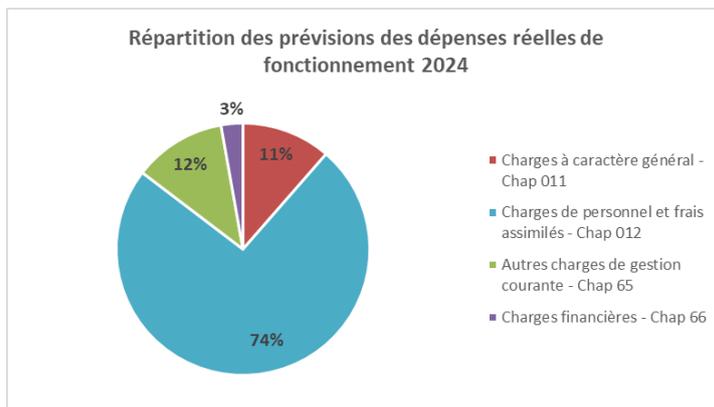
Dans cette perspective, les axes pour 2024 sont les suivants :

- **Un maintien du niveau des dépenses** du chapitre 011 qui passe par :
  - Une meilleure anticipation des actions et des besoins des services ;
  - Une maîtrise de l'effet volume de nos fluides ;
  - Une amélioration de la gestion des contrats de prestation et de maintenance ;
- **Un plan de maîtrise de la masse salariale** tout en poursuivant la politique dynamique des ressources humaines ;
- L'adoption d'une **consommation responsable** ;
- L'amélioration de l'**efficacité de l'exécution des marchés**.

### a) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

Libellé	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
Charges à caractère général - Chap 011	7 667,84	8 805,98	8 858,17	9 000,00
<i>Evolution N-1</i>		14,8%	0,6%	1,6%
Charges de personnel et frais assimilés - Chap 012	50 907,06	55 069,62	56 608,37	58 500,00
<i>Evolution N-1</i>		8,2%	2,8%	3,3%
Atténuation de produits - Chap 014	80,66	37,20	33,90	40,00
<i>Evolution N-1</i>		-53,9%	-8,9%	18,0%
Autres charges de gestion courante - Chap 65	8 924,75	8 319,04	8 441,52	9 350,00
<i>Evolution N-1</i>		-6,8%	1,5%	10,8%
Charges financières - Chap 66	1 779,32	1 552,55	1 820,00	2 200,00
<i>Evolution N-1</i>		-12,7%	17,2%	20,9%
Charges exceptionnelles - Chap 67	760,51	220,12	5,46	130,00
<i>Evolution N-1</i>		-71,1%	-97,5%	2281,0%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 120,13</b>	<b>74 004,50</b>	<b>75 767,42</b>	<b>79 220,00</b>
<i>Evolution N-1</i>		5,5%	2,4%	4,6%



## a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité. Les enveloppes allouées pour 2024 (9 000 K€) seront en hausse de 1,6% en raison des contraintes du contexte inflationniste. La poursuite d'efforts d'optimisation sera demandée aux services, notamment sur les dépenses de fluides, d'alimentation et le suivi des contrats de prestation de service, afin de garantir le plan de financement du mandat tout en maintenant le niveau de service rendu à la population.

## b) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

La masse salariale est le poste de dépense le plus important de la collectivité. Les prévisions pour 2024 de 58 500 K€, prennent en compte les mesures gouvernementales ainsi que le maintien des mesures d'action sociale en faveur du personnel (cf. 3- STRUCTURE DES CHARGES DU PERSONNEL). Cela représente une hausse de 0,75% par rapport aux prévisions d'atterrissage de 2023.

## c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

L'enveloppe allouée aux autres charges de gestion courante sont estimés à 9 350 K€. Les enveloppes allouées aux associations et au CCAS sont inchangées par rapport à 2023. L'augmentation est principalement due à une enveloppe prévisionnelle d'indemnisation des commerçants.

## d) Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

L'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

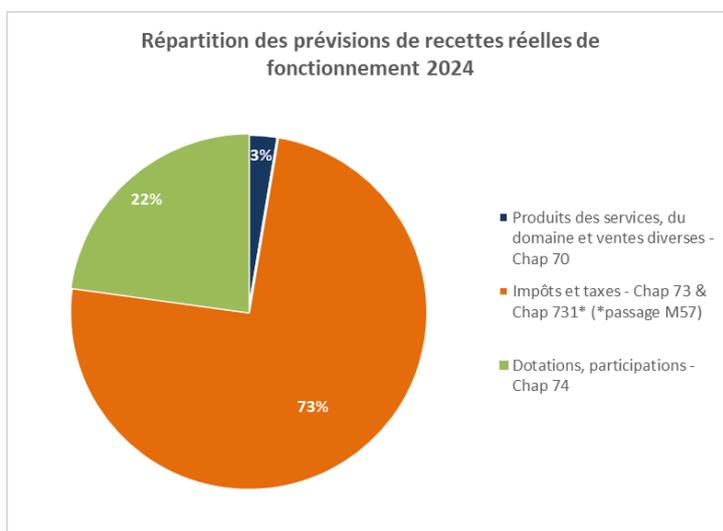
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (k€)	Budget 2023	DOB 2024	Évolution en valeur
Total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	75 767	79 220	+3 453 k€

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement prévues pour 2024 devrait être en hausse de 2% par rapport à 2023.

Libellé	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
Atténuation de charges (sauf ICNE) - Chap 013 <i>Evolution N-1</i>	710,03	661,51	769,12	850,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses - Chap 70 <i>Evolution N-1</i>	2 192,13	2 269,41	2 184,41	2 200,00
Impôts et taxes - Chap 73 & Chap 731* (*passage M57) <i>Evolution N-1</i>	55 415,31	58 645,59	61 190,42	62 788,00
Dont Impôts et taxes - Chap 73 <i>Evolution N-1</i>	33 295,35	35 351,20	36 098,90	36 788,00
Dont Fiscalité - Chap 731 <i>Evolution N-1</i>	22 118,29	23 294,39	25 091,52	26 000,00
Dotations, participations - Chap 74 <i>Evolution N-1</i>	18 002,33	18 364,41	19 005,76	19 200,00
Autres produits de gestion - Chap 75 <i>Evolution N-1</i>	359,14	335,85	422,15	450,00
Produits financiers - Chap 76 <i>Evolution N-1</i>	391,08	363,86	363,86	363,86
Produits exceptionnels - Chap 77 <i>Evolution N-1</i>	1 187,76	2 302,92	45,80	150,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b> <i>Evolution N-1</i>	<b>78 257,77</b>	<b>82 943,54</b>	<b>84 338,22</b>	<b>86 001,86</b>



### Chapitre 731 – Fiscalité :

Une hausse de 3,7% de l'enveloppe des impôts directs : le produit des impôts directs intègre la disparition intégrale de la taxe d'habitation, dorénavant, compensée par une dotation de l'Etat. Seront comptabilisés uniquement les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Concernant les impôts fonciers, la collectivité a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

### Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre intègre les recettes relatives à l'octroi de mer, la taxe sur les carburants, l'attribution de compensation versée par la CIREST ainsi que le Fonds de Péréquation. Si ces deux dernières recettes

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

restent stables en 2024, l'octroi de mer sera en augmentation de 3% tandis que la taxe sur les carburants s'élèvera à 2 052 643€, soit une hausse de 0,58%.

## Chapitre 74 – Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de 2 parties, une dotation forfaitaire d'une part et une dotation d'aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) d'autre part.

La Dotation Forfaitaire évolue en fonction de la population. Afin de rester prudent, le budget 2024 intègrera le même montant de dotation forfaitaire qu'en 2023 en attendant la notification prévue mi-avril.

La DACOM a connu de fortes évolutions les années précédentes (+ 10%). L'augmentation prévue cette année est moins accentuée : le budget 2024 comptabiliserait une augmentation de l'ordre de 3%.

Concernant la participation de la CAF, les recettes prévisionnelles seront stabilisées (restauration scolaire, crèche, périscolaire).

### c) **STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL**

#### e) *LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES*

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, de la collectivité ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement les éléments de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines de la collectivité.

La Ville de Saint André, à l'instar des autres collectivités est confrontée à un contexte financier de plus en plus contraint. En raison de l'inflation et du pouvoir d'achat, le législateur a pris diverses mesures de revalorisation des salaires des agents publics qui ont un impact sur le budget communal.

Dans ce contexte, la politique des ressources humaines s'inscrit dans la poursuite de la dynamique impulsée pour permettre un maintien d'un service public de qualité tout en maîtrisant ses dépenses en masse salariale, en veillant à l'amélioration des conditions de travail de ses agents, gage de productivité et levier de réduction de l'absentéisme.

Ces principaux éléments d'information sont présentés ci-après.

#### (1) Evolution et structure des effectifs

##### Evolution des effectifs

Les tableaux des effectifs des budgets primitifs et comptes administratifs précisent les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre, sur lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter des agents titulaires ou contractuels.

Les effectifs de la Ville de Saint André au 31.12.2023 sont en baisse par rapport à 2022 (-39 postes) correspondant à l'objectif de réorganisation des services et d'optimisation des effectifs lors de mouvements du personnel (départ, retraite, mobilité,...etc.).

L'évolution des différentes catégories (titulaires, contractuels) est liée à l'évolution de l'organisation et aux expertises nécessaires. En effet, le manque d'encadrement, la pénurie de candidats sur certains métiers et l'impératif d'efficience des politiques publiques sur chaque poste obligent la Ville à adopter de nouvelles stratégies de recrutement si elle souhaite attirer et fidéliser les talents.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## Effectif sur postes permanents

	Fonctionnaires		CDI		CDD		Total
2022	244	15,8%	994	64,4%	305	19,8%	1543
2023	231	15,4%	964	64,1%	309	20,5%	1504

Ville de Saint-André  
15% d'effectif titulaire



Moyenne nationale (DGCL 2023)  
59% d'effectif titulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de gestion des emplois et parcours professionnels (anciennement appelé GPEEC), un tableau des emplois et des effectifs a été élaboré en fin d'année 2023 et sera actualisée régulièrement permettant un meilleur suivi des effectifs et des besoins de la collectivité. Le nombre de postes vacants (différence entre effectif budgétaire et nombre de postes pourvus) correspond ainsi aux possibilités pour la Ville de recruter ou de réintégrer si besoin les agents détachés ou en disponibilité de droit.

### Structure des effectifs par catégorie hiérarchique (au 01/12/2023)

La part de l'encadrement au sein de la collectivité (A et B) représente à peine 10% de l'effectif, ce qui est très inférieur aux moyennes nationales dans la fonction publique territoriale, à savoir un effectif composé de 12% de catégorie A et 12% catégorie B (*chiffres DGCL 2023*).

La collectivité doit donc poursuivre sa dynamique de recrutement d'effectifs d'encadrement.

### Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
2022	56	3,6%	97	6,3%	1390	90,1%	1543
2023	55	3,7%	92	6,1%	1357	90,2%	1504

Les emplois fonctionnels sont au nombre de 5 postes :

- 4 postes pourvus et 1 poste vacant ;
- 25% des postes pourvus sont occupés par des femmes

### Structure des effectifs par taux d'emploi

L'enjeu de la qualité de vie au travail des collaborateurs est croissant : la collectivité sous réserve des nécessités de service, facilite la mise en place de nouvelles modalités d'organisation du travail (temps partiel, mise en œuvre du télétravail, ...etc.). Pour la collectivité, il s'agit de construire un nouveau mode de travail centré sur le résultat, la qualité de vie professionnelle et personnelle, le mieux-être et de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone dans le cadre de la démarche de transition écologique.

La volonté municipale est ainsi de mettre en œuvre des organisations de travail différentes en fonction des besoins des services et des administrés.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## Répartition des effectifs par genre et temps de travail

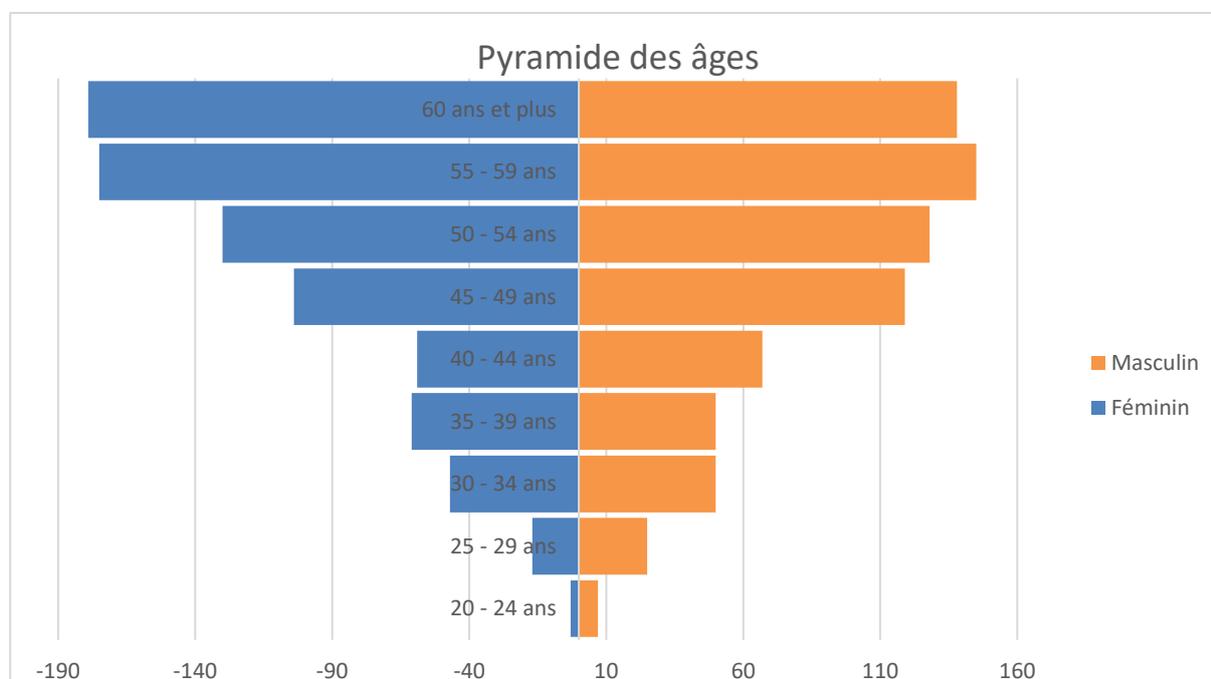
	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Temps complet	542	36,0%	694	46,1%	1236	82,2%
Temps non complet	233	15,5%	35	2,3%	268	17,8%
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>51,5%</b>	<b>729</b>	<b>48,5%</b>	<b>1504</b>	<b>100%</b>

## Répartition des effectifs par âge

La structure de la pyramide des âges est particulièrement déséquilibrée avec un vieillissement de l'effectif communal : un nombre croissant de départs à la retraite est à prévoir durant les prochaines années.

- 21% des agents sont âgés de 60 ans et plus (317 agents) et qui verront un départ à la retraite sous 4 à 7 ans ;
- 60% des agents sont âgés de plus de 50 ans ;

L'âge moyen de la collectivité se situe à 50,5 ans (51,2 ans pour les femmes et 49,8 ans pour les hommes). Il est à noter que la moyenne nationale se situe à 43,6 ans.



## Répartition des agents par filière en 2023

La répartition par filière est globalement cohérente avec la répartition nationale des employeurs communaux. La collectivité dispose d'une proportion plus importante de personnel dans les filières administratives et techniques.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

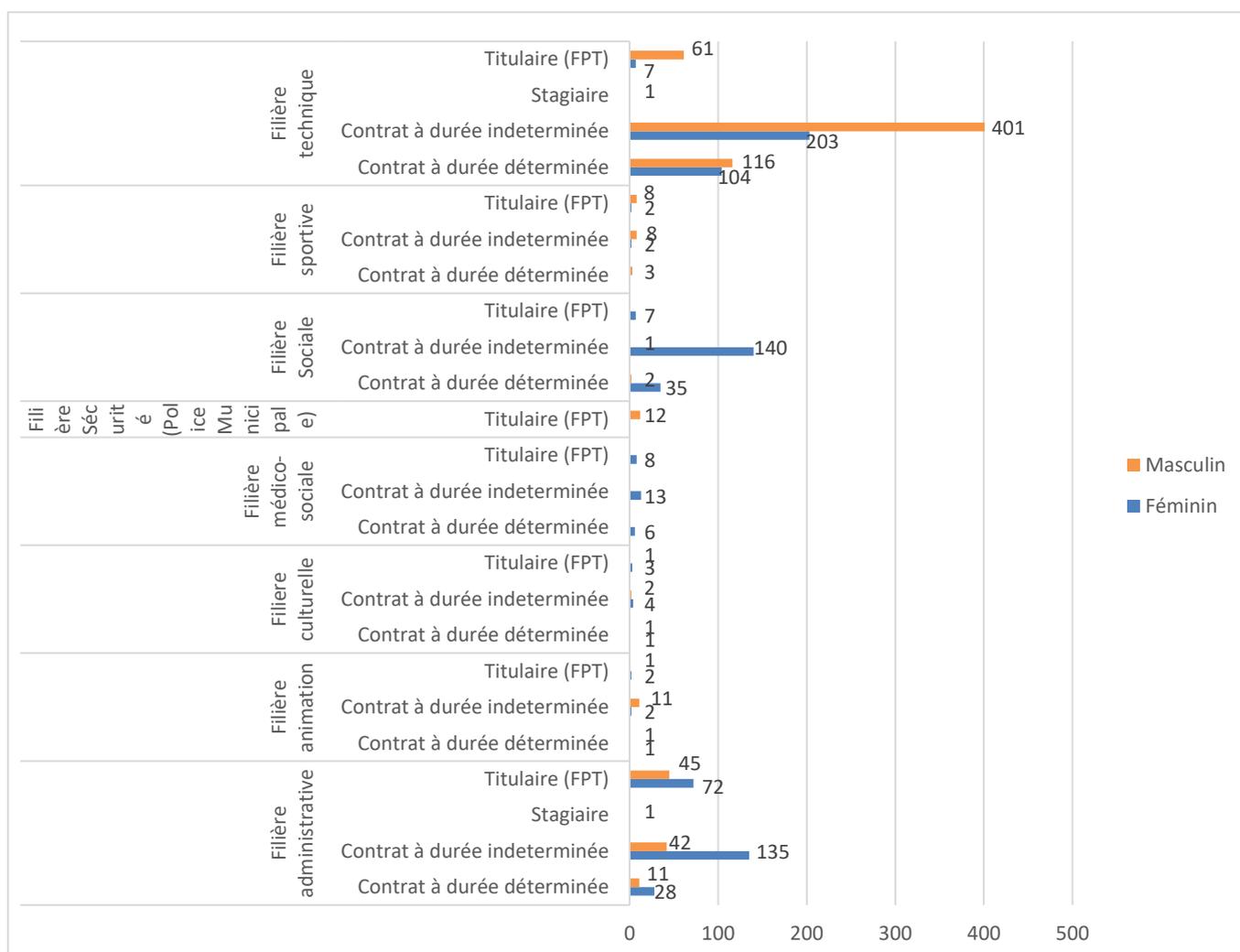
## Effectif sur postes permanents

	Titulaires et stagiaires		CDI		CDD		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Technique	69	7,7%	604	67,6%	220	24,7%	893	59,4%
Administrative	118	35,3%	177	53,0%	39	11,7%	334	22,2%
Sociale	7	3,8%	141	76,2%	37	20,0%	185	12,3%
Médico-sociale	8	29,6%	13	48,2%	6	22,2%	27	1,8%
Sportive	10	43,5%	10	43,5%	3	13,0%	23	1,5%
Animation	3	16,7%	13	72,2%	2	11,1%	18	1,2%
Culturelle	4	33,3%	6	50,0%	2	16,7%	12	0,8%
Sécurité (Police municipale)	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	0,8%

La filière technique est la filière la plus prépondérante dans l'effectif permanent communal et représente 59% de l'effectif. Elle est composée de 35% de femmes et 65% d'hommes.

La filière administrative est la deuxième filière la plus présente dans l'effectif à hauteur de 22% de l'effectif. Elle est composée de 70% de femmes et 30% d'hommes.

La filière sociale est la troisième filière la plus représentée à hauteur de 12% de l'effectif communal. Elle compte de 98% de femmes et de 2% d'hommes.



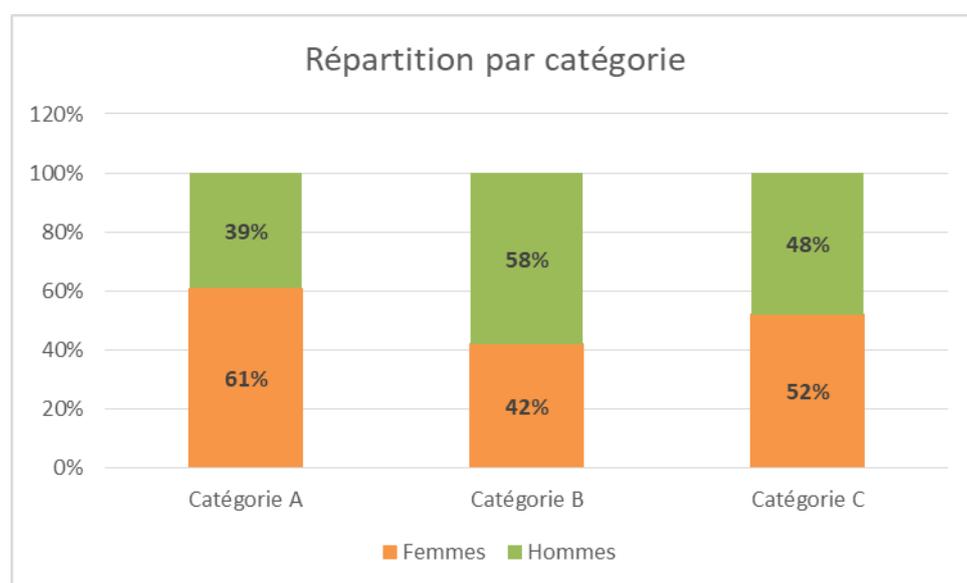
# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## Répartition des effectifs entre les femmes et les hommes

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	34	21	55
Catégorie B	39	53	92
Catégorie C	702	655	1357
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>729</b>	<b>1504</b>

*51,5%                      48,5%*

**Le taux de féminisation** des emplois est relativement stable depuis 2021 (51%). Elle reste dans la moyenne locale (57%) mais inférieure à la moyenne nationale (61%).(chiffres DGCL 2023)



Il est à noter que 49,7% de l'encadrement est assuré par des femmes.

## Le temps de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des agents sont à 1 607 heures conformément à la réglementation. Deux groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité de leurs services : les agents des écoles (ASEM, agents polyvalents) et les agents de restauration. Pour les autres services, le cycle horaire de travail est de 35h00 et ne génère pas de RTT.

## (2) Evolution des dépenses de personnel

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé des communes. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et dans la mesure où elle mécaniquement croissante. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technique (GVT), la masse salariale augmente chaque année. Un suivi mensuel est donc réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

L'analyse des évolutions des organisations et des emplois ainsi que le travail sur l'amélioration et l'optimisation des process engagés en 2022 et 2023 se poursuit :

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

- un suivi mensuel est mis en place pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique ;
- la mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et parcours professionnels afin d'optimiser les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois sur le plan individuel et collectif.

	2020	2021	2022 (+DM)	2023 (+DM)	2024 projeté
Charges de personnel (012) hors mesures de l'Etat			53 207 202 €	55 932 268 €	56 534 000 €
Variation N-1				2 725 066 €	601 732 €
Charges de personnel (012)	49 704 000 €	50 907 000 €	55 315 202 €	58 060 000 €	58 500 000 €
Variation N-1		1 203 000 €	4 408 202 €	2 744 798 €	440 000 €

La masse salariale budgétée en 2024 est ajustée au vu du réalisé 2023 et des évolutions projetées (recrutement des postes vacants, poursuite de la mise en application du RIFSEEP, augmentation du point d'indice sur une année projetée,...etc.) soit un maintien à **58 500 000€** correspondant à une évolution de **+0,75%** par rapport au BP 2023 incluant la décision modificative.

Les mesures nationales ont eu un impact d'augmentation de la masse salariale qui ont été compensées par des mesures de gestion interne, ce qui a permis de diminuer le chapitre 012 par décision modificative de fin d'année : prolongement du délai de carence de remplacement des postes, non remplacement systématique des départs à la retraite, report de la mise en œuvre de certaines mesures RH (complément indemnitaire annuel, prime de départ à la retraite, ...etc.).

L'octroi des 5 points d'indice a été annoncé en juin 2023 (en même temps que la revalorisation du point d'indice au 01/07/2023) pour une mise en application à compter du 1er janvier 2024. Cette mesure de 2023 aura un impact avoisinant les +1 million sur le budget 2024 (d'où la nécessaire DM de 2023 de diminution du 012 pour anticiper cette dépense).

L'augmentation du chapitre 012 étant mécanique, le glissement vieillissement technicité est plus fort dans notre collectivité en raison de la pyramide des âges qui entraîne un départ à la retraite de 21% de l'effectif dans les prochaines années.

Le choix ambitieux de la collectivité de lutter contre la précarité et d'augmenter le pouvoir d'achat de ses agents s'est concrétisé par la poursuite de la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, notamment par la valorisation des agents en fin de carrière.

En parallèle, des mesures importantes ont été prises afin de rationaliser les moyens humains alloués aux différents domaines d'activité en lien avec la mise en place de nouveaux cycles de travail qui se concrétisera en 2024 par une nouvelle délibération. Un contrôle global des heures effectuées (outil de gestion du temps) et notamment des heures supplémentaires a débuté en 2023 et se poursuivra en 2024.

## f) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Le budget RH a dû absorber le poids des mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte inflationniste (+5.5% en 2023, +2% annoncé en 2024, +1.9% annoncé en 2025). La cible de la masse salariale prévisionnelle s'élève à 58 500 000 € (+440 000€ / BM+DM 2023). Le projet de budget 2024 de la collectivité devra prendre en compte et intégrer :

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

- **les revalorisations successives des traitements des agents de la fonction publique** décidées par le Gouvernement et qui n'ont pas fait et ne feront pas l'objet de compensations à destination des collectivités. Le coût de l'ensemble de ces dispositions est d'ores et déjà estimé à plus de **1 533 000 €** pour l'exercice 2024 ;
- **la revalorisation du SMIC** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+1,7%) + provision d'une revalorisation dans l'année en raison du contexte d'inflation ;
- une enveloppe dédiée aux mesures de la **politique RH communale** à hauteur de **1 274 000€** ;
- des mesures d'**optimisation des ressources** à hauteur de **719 000 €** ;
- la **régularisation financière** liée au contrôle URSSAFF de la période 2019-2021 (**170 000€** pour 2024).

Ainsi, pour garantir l'ambition de la Ville de Saint André de poursuivre ses actions en faveur d'une ville durable, solidaire et humaine tout en intégrant ces éléments de contexte, il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires pour cette préparation du Budget Primitif 2024.

A ce jour, la masse salariale de la Ville de Saint André est projetée avec une augmentation de +0.75% au titre de l'exercice 2024 par rapport au budget 2023. Cela s'explique principalement par le réajustement de la politique des ressources humaines tenant compte de l'application en année pleine des nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 par le Gouvernement qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillessement Technicité.

Conscient de la nécessité de suivre et piloter toujours plus étroitement cet important poste de dépenses, la Ville poursuivra en 2024 le déploiement de ses outils de suivi et de pilotage de la masse salariale et des effectifs dans une logique de responsabilité collective, qui s'appuiera sur un dialogue de gestion renforcé avec les services.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, la collectivité s'attachera à adapter son organisation pour une meilleure efficacité. Elle sera très attentive à sa politique en matière de recrutement et s'attachera à ce titre à poursuivre les grands objectifs suivants :

- l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées aux différents types de départs (retraite, mutation,...etc.) afin de mesurer l'opportunité de remplacer ou d'adapter les profils aux nouveaux besoins ;
- favoriser les mobilités internes tout en continuant de proposer en priorité des postes adaptés aux agents en situation de reclassement médical et/ou porteur de handicap.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales sera poursuivie et renforcée grâce au développement d'une vision pluriannuelle et à l'analyse d'un ensemble d'indicateurs RH.

La Ville de Saint André renforcera son engagement dans l'accompagnement de ses agents dans leurs parcours professionnels au travers de parcours de formation dédiés et de professionnalisation.

Enfin, en termes de prospective pour l'année 2024, la Ville de Saint André mènera une politique de ressources humaines ambitieuse par la poursuite ou la mise en œuvre de projets d'envergure dans les thématiques suivantes :

- la politique globale des ressources humaines ;
- la lutte contre la précarisation et revalorisation des rémunérations ;

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

- la qualité de vie et l'amélioration des conditions de travail ;
- la politique d'accompagnement des parcours professionnels ;
- la politique de prévention et santé au travail.

## Politique globale des ressources humaines

<p><b>Poursuite de l'organisation d'actions de communication et de proximité RH à destination des agents</b></p>		<p>Poursuite du déploiement des outils de communication interne "RH et Vous" et Rubrique RH sur l'intranet de la ville</p>	<p>2024</p>
		<p>1ère édition rencontre RH "Accompagnement des parcours professionnels"</p>	<p>2ème semestre 2024</p>
		<p>3ème édition rencontre RH "Prévention et santé au travail"</p>	<p>4ème trimestre 2024</p>
		<p>Mise en place de matinales RH</p>	<p>2024</p>
<p><b>Poursuite du dialogue social</b></p>		<p>Organisation des élections professionnels</p>	<p>10-avr-24</p>
		<p>Installation des instances de dialogue social</p>	<p>mai-24</p>
		<p>Organisation des réunions du Comité Social Territorial</p>	<p>3 fois par an</p>
		<p>Organisation des réunions de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail</p>	<p>3 fois par an</p>

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

<p><b>Poursuite de la démarche de maîtrise de la masse salariale</b></p>	<p>➔ Remplacement des agents partant à la retraite prioritairement par voie de mobilité interne. Projection 2024 : 36 agents non remplacés, soit une économie potentielle de 719 K€</p>	2024
	<p>➔ Limitation des recrutements externes: mise en place d'un délai de recrutement (1 à 6 mois) et développement de la mobilité interne</p>	2024
	<p>➔ Recherche de recettes (IJSS, appels à projets, financement de poste externe, ...etc.)</p>	2024
	<p>➔ Limitation du paiement des heures supplémentaires (services dont les nécessités le justifient et ne permettent pas l'octroi de repos compensateur en raison de l'organisation du temps de travail)</p>	2024
	<p>➔ Mise en œuvre d'une enveloppe globale dédiée aux remplacements et accroissement temporaire d'activité afin de réguler les pics d'activités des services</p>	2024
<p><b>Poursuite du déploiement de la démarche de gestion des emplois et des parcours professionnels</b></p>	<p>➔ Actualisation régulière du tableau des effectifs et des emplois</p>	1 fois par trimestre
	<p>➔ Poursuite de la démarche d'entretien professionnel</p>	1er trimestre 2024
	<p>➔ Poursuite de l'actualisation des fiches de poste en appui des services</p>	2024
	<p>➔ Elaboration d'un plan de recrutement et de mobilité annuel</p>	2024
<p><b>Poursuite du déploiement de la démarche d'optimisation des pratiques RH</b></p>	<p>➔ Amélioration des process RH</p>	2024
	<p>➔ Amélioration des outils de suivi et tableaux de bord existants</p>	2024/2025
	<p>➔ Mise en place d'une démarche d'évaluation de la performance RH</p>	2024/2025

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

<p><b>Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions égalité professionnelle femmes / hommes</b></p>	 Encourager la mixité des métiers au sein de la fonction publique	2024/2025
	 Faire progresser la mixité dans l'encadrement	2024/2025
	 Simplifier le parcours professionnels des agents	2024/2025
	 Favoriser l'équilibre des salaires entre les femmes et les hommes	2024/2025
	 Mieux communiquer sur les impacts du temps partiel / temps non complet sur la carrière	2024/2025
	 Promouvoir un recours plus équilibré aux congés parentaux et aux disponibilités (hors raisons de santé)	2024/2025
	 Favoriser le développement du télétravail	2024/2025
	 Engager une réflexion sur le temps de travail hebdomadaire et annuel	2024/2025
	 Sensibiliser les managers sur la conciliation vie professionnelle et vie personnelle	2024/2025
	 Faciliter l'accès à la formation des agents	2024/2025
	 Sensibiliser et former les agents, encadrants, syndicats à la notion de discrimination, harcèlement et agissements sexistes	2024/2025
	 Poursuivre la communication autour du dispositif de signalement des discriminations, harcèlements et agissements sexistes	2024/2025
	 Créer un guide de lutte contre les stéréotypes	2024/2025
	 Créer un vademecum sur l'égalité professionnelle et communiquer sur les engagements de la collectivité en la matière	2024/2025

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## Lutte contre la précarisation et revalorisation des rémunérations

<p><b>Poursuite de la mise en œuvre du dispositif de revalorisation du RIFSEEP</b></p>	<p>➔ Poursuite de la mise en œuvre de l'IFSE socle permettant à tous les agents de la collectivité sur postes permanents de bénéficier d'un régime indemnitaire (100€ net pour les catégories C / 150€ net pour les catégories B et 200€ net pour les catégories A)</p>	2024
	<p>➔ Evolution de l'IFSE afin de tenir compte des sujétions particulières et prise de poste à responsabilité</p>	2024
	<p>➔ Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel</p>	2024/2025
	<p>➔ Poursuite de la démarche de valorisation de l'ex</p>	2024
<p><b>Paiement des heures supplémentaires</b></p>	<p>➔ Gestion des élections européennes 2024 à hauteur d'une enveloppe prévisionnelle de 150 000€</p>	juin-24
	<p>➔ Nécessité de service et organisation d'évènementiels à destination des administrés à hauteur de 200 000€</p>	2024
<p><b>Poursuite de la valorisation de la carrière des agents</b></p>	<p>➔ Poursuite de la valorisation des agents titulaires en matière d'avancement d'échelon, de grade et de promotion interne</p>	2024
	<p>➔ Nomination des lauréats de concours ou examens professionnels</p>	2024
	<p>➔ Poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de titularisation des agents contractuels de catégorie C</p>	2024/2025
	<p>➔ Poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre d</p>	2024/2025
<p><b>Poursuite du déploiement de l'offre d'action sociale</b></p>	<p>➔ Adhésion au CNAS pour les agents actifs et retraités pour un coût prévisionnel de 360 000€</p>	2024
	<p>➔ Communication autour de l'offre du CNAS</p>	2024
	<p>➔ Participation au développement des offres locales CNAS Réunion (carnets de cinéma, activité de loisir et bien-être, activités culturelles,...etc.)</p>	2024

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

<b>Poursuite du dispositif titre restaurant</b>	➔	Evolution du dispositif par un décompte au forfait intégrant les congés annuels (19 TR par an sur 12 mois)	Janvier 2024
	➔	Revalorisation de la valeur faciale à 5,50€ (+10%)	Janvier/Février 2024
	➔	Passage progressif à la dématérialisation avec la mise en place d'un système mixte carte / papier	1er semestre 2024
<b>Poursuite du dispositif de protection sociale complémentaire</b>	➔	Réflexion sur la mise en œuvre du dispositif de prise en charge de la collectivité sur le volet prévoyance (maintien de salaire)	2024/2025
	➔	Poursuite du développement des partenariats avec les mutuelles territoriales	2024
	➔	Poursuite de l'organisation des permanences mutuelles au sein de la collectivité	2024
<b>Poursuite des dispositifs de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle</b>	➔	Mise en place du dispositif télétravail pour les activités éligibles	1er trimestre 2024
	➔	Poursuite de la mise en adéquation des cycles de travail aux besoins de l'organisation (délibération temps de travail)	2024
	➔	Poursuite du déploiement de l'outil de gestion du temps (badgeuse) dans les services	2024
	➔	Poursuite du déploiement du dispositif compte épargne temps	2024
<b>Elaboration d'un guide de l'agent</b>	➔	Elaboration d'un guide de l'agent et notamment à destination des nouveaux arrivants	2024/2025

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## La politique d'accompagnement des parcours professionnels

<p><b>Redynamisation de la politique de formation et de développement des compétences</b></p>	<p>➔ Recensement des demandes de formation suite aux entretiens professionnels 2023</p>	<p>1er trimestre 2024</p>
	<p>➔ Elaboration du règlement de formation</p>	<p>2024</p>
	<p>➔ Elaboration du plan de formation</p>	<p>2024/2025/ 2026</p>
	<p>➔ Relance du développement des actions de formation CNFPT en intra afin de limiter les temps de trajet des agents vers Sainte Marie ou Saint Leu</p>	<p>2024</p>
	<p>➔ Accompagnement des agents dans leurs demandes de CPF</p>	<p>2024</p>
	<p>➔ Poursuite des actions de formation bureautique interne pour accompagner les agents dans l'utilisation des outils dématérialisés de la collectivité</p>	<p>2024</p>
<p><b>Poursuite de la démarche d'accompagnement des agents</b></p>	<p>➔ Accompagnement des agents en démarche de mobilité professionnelle</p>	<p>2024</p>
	<p>➔ Déploiement d'ateliers de coaching interne collectifs et/ou individuels</p>	<p>2024/2025</p>
	<p>➔ Accompagnement des agents dans la prise de poste à responsabilités (développement de mentorat)</p>	<p>2024/2025</p>
<p><b>Poursuite de la démarche d'accompagnement des jeunes en formation</b></p>	<p>➔ Accueil des stagiaires écoles</p>	<p>2024</p>
	<p>➔ Accueil de contrat d'apprentissage notamment porteur de handicap (1 par an)</p>	<p>2024/2025</p>
	<p>➔ Déploiement d'ateliers de coaching interne collectifs et/ou individuels</p>	<p>2024/2025</p>

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## La politique de prévention et santé au travail

<p><b>Poursuite de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels</b></p>	<p>Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Analyse des risques professionnels prioritairement dans les services les plus à risques et exposés</li> <li>• Elaboration d'un plan d'action de prévention des risques</li> </ul> <p>Développement d'une culture de prévention des risques professionnels par le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation</p> <p>➔ Développement d'un réseau de formateur interne SST</p>	<p>2024</p> <p>2024/2025</p> <p>2024</p>
<p><b>Poursuite de la politique de handicap et maintien en emploi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite de la mise en œuvre de la convention FIPHFP 2022 - 2025</li> <li>➔ Remplacement du référent handicap et maintien dans l'emploi</li> <li>➔ Accompagnement des agents BOETH (reconnus ou en cours de reconnaissance RQTH)</li> <li>➔ Poursuite des actions de sensibilisation autour du handicap</li> <li>➔ Poursuite des aménagements de poste des agents RQTH</li> </ul>	<p>2024/2025</p> <p>1er trimestre 2024</p> <p>2024/2025</p> <p>2024/2025</p> <p>2024/2025</p>
<p><b>Poursuite de la mise en œuvre de la surveillance médicale des agents en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de médecine prévention du CDG Réunion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite de l'organisation et suivi des visites médicales obligatoires</li> <li>➔ Amélioration du dispositif de suivi des mises en œuvre de préconisations médicales par les services</li> <li>➔ Poursuite de l'organisation des visites de poste</li> </ul>	<p>2024</p> <p>2024</p> <p>2024</p>
<p><b>Poursuite de l'accompagnement des agents en matière de prévention, santé et mieux être au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite de l'accompagnement des agents dans leurs demandes de dispositifs médicaux en vue d'une reprise d'activité progressive (temps partiel thérapeutique, congé longue maladie, congé grave maladie, ...etc.)</li> <li>➔ Poursuite de la mise en œuvre du dispositif de prévention des risques psychosociaux en lien avec le centre de gestion</li> </ul>	<p>2024/2025</p> <p>2024</p>

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## d) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Le programme pluriannuel d'investissement

La stratégie d'investissement de la collectivité décline de manière opérationnelle les grandes priorités définies pour la mandature :

Opérations	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
	<b>TRAVAUX</b>	<b>14 410 000 €</b>	<b>22 750 000 €</b>
<b>Enfance</b>	<b>650 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>
Enfance travaux CAF+Fonds vert J.E Oiseaux	250 000 €	500 000 €	
Enfance travaux CAF+Fonds vert J.E lutins	50 000 €		800 000 €
Enfance travaux CAF+Fonds vert J.E Ecureuils	250 000 €	350 000 €	
Enfance travaux CAF+Fonds vert J.E Poissons	50 000 €	400 000 €	
Enfance travaux CAF+Fonds vert Crèche poucets	50 000 €		300 000 €
<b>Ecoles</b>	<b>3 930 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>
Ecoles REACT UE Doct Martin	400 000 €		
Ecole confort thermique FONDS VERT *POE	180 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
Classes modulaires RDM	200 000 €		
Ecole Paul herman DSIL FEDER DPV	2 500 000 €		
Ecole travaux régie	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Numérique dans les écoles	100 000 €		
Cuisine centrale équipement des satellites + Groupe élect	150 000 €		
Ecole : mobiliers	300 000 €	300 000 €	300 000 €
<b>Culture</b>	<b>1 650 000 €</b>	<b>6 400 000 €</b>	<b>3 500 000 €</b>
Culture : Jeanne d'arc	500 000 €	1 500 000 €	- €
Culture St nicolas	250 000 €	650 000 €	- €
Culture réhab école Musique et danse	50 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Culture, Bibliothèque et espace culturel de champ borne	200 000 €		- €
Culture Réhab médiathèque lacaussade	50 000 €	1 500 000 €	- €
Maison Valliamé	500 000 €	1 500 000 €	- €
La G'Art	100 000 €	250 000 €	2 500 000 €
<b>Sport</b>	<b>2 830 000 €</b>	<b>5 550 000 €</b>	<b>2 700 000 €</b>
Réhabilitation gymnase M. Debré	- €	1 350 000 €	
Réhabilitation Salle gymnastique M. Debré	1 350 000 €		
Boulodrome colosse	900 000 €		
Terrain et Locaux archers	150 000 €		
Création équipement sportif école leconte delisle	50 000 €	1 500 000 €	
Etude et travaux Stade sounne seyne	50 000 €		
Etude et travaux piscine centre ville	50 000 €		
Etude MDE Eclairage sites sportifs	80 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
Sport travaux régie	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<b>CASE</b>	<b>700 000 €</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>
REHAB Confort thermique Cases	150 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
Centre socio culturel Fayard	50 000 €	500 000 €	2 500 000 €
Aires de jeux dans quartiers	500 000 €	500 000 €	
<b>Locaux Administration et Technique</b>	<b>4 650 000 €</b>	<b>1 650 000 €</b>	<b>2 650 000 €</b>
Maison de la Vanille	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Pôles de service travaux cambuston	700 000 €		
Pôles de service travaux rav creuse	700 000 €		
Hotel de Ville: elect+etanchéité+ascenseur	300 000 €		500 000 €
Pôle ST	2 500 000 €		
Salle conseil	50 000 €	500 000 €	500 000 €
Funéraires : nouveau cimetière patelin	50 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Economie : Etude Cocoteraie	50 000 €		500 000 €
Economie : Etude Gap	50 000 €		
Economie : Etude et Trav Point Info tourisme	50 000 €		
Economie : IRECI	50 000 €		
Environnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<b>MOYENS GENERAUX</b>	<b>3 540 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>
Foncier	2 500 000 €	650 000 €	650 000 €
Moyens généraux parc auto + logist événementiels	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Etude + Sécurisation logements LTS	440 000 €		
OPAH RU BUDGET ANRU	50 000 €		
Moyens généraux Informatique	350 000 €	350 000 €	350 000 €
<b>VRD</b>	<b>8 050 000 €</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>9 100 000 €</b>
Réseaux: éclairage public, BI, ass pluvial	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Voirie primaire Bourbon TR1+TR2	2 500 000 €	- €	
Voirie primaire IDF	1 000 000 €	3 000 000 €	
Voirie primaire Masc			4 000 000 €
Voirie secondaire: centralités RD	50 000 €		3 000 000 €
Voirie secondaire emile thomas+ RIO	2 000 000 €		
Voirie tertiaire	2 180 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Etude circulation et vélo	170 000 €		
Etude plu	50 000 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26 000 000 €</b>	<b>29 050 000 €</b>	<b>29 650 000 €</b>

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Les dépenses d'équipement prévisionnelles pour 2024 s'élèvent à 26 000 K€, soit une diminution de 34,8%. Le détail des opérations est affiché dans le programme pluriannuel d'investissement ci-dessus. Les dépenses financières à hauteur de 7 000 K€ représentent essentiellement le remboursement en capital de la dette (échancier d'emprunts).

Libellé	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
Dépenses d'équipement <i>Evolution N-1</i>	9 546,05	12 495,95 30,9%	39 887,93 219,2%	26 000,00 -34,8%
Dépenses financières <i>Evolution N-1</i>	11 356,12	12 471,78 9,8%	7 040,97 -43,5%	7 000,00 -0,6%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> <i>Evolution N-1</i>	<b>20 902,17</b>	<b>24 967,74</b> 19,5%	<b>46 928,90</b> 88,0%	<b>33 000,00</b> -29,7%

### b) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'équipement prévisionnelles 2024 s'élèvent à 25 700 K€, dont environ 17 000 K€ de subvention et 8 700 K€ d'emprunt.

Les recettes financières de 7 300 K€ comprennent : 6 500 K€ de Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), 600 K€ de Taxe d'aménagement et 150 K€ de Fond Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE).

Les résultats de l'exercice 2023 seront arrêtés lors du compte administratif voté en juin et seront intégrés dans le budget supplémentaire.

Libellé	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
Recettes d'équipement <i>Evolution N-1</i>	7 881,76	8 055,66 2,2%	31 470,04 290,7%	25 700,00 -18,3%
Recettes financières <i>Evolution N-1</i>	9 344,69	13 605,75 45,6%	19 673,68 44,6%	7 300,00 -62,9%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b> <i>Evolution N-1</i>	<b>17 226,45</b>	<b>21 661,41</b> 25,7%	<b>51 143,72</b> 136,1%	<b>33 000,00</b> -35,5%

### e) EPARGNE

Le compte administratif et le compte de gestion sont en cours de finalisation. Les indicateurs de 2023 présentés ci-dessous sont de ce fait prévisionnels et seront ajustés lors de la présentation du compte administratif au mois de juin.

L'épargne brute est évalué à 8 282,86 K€, soit une prévision de baisse de 15,9%. Cette baisse est principalement due à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+4,6%) plus importante que la hausse des recettes (+2%).

	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
<b>Epargne brute =</b>	<b>10 192,08</b>	<b>9 910,04</b>	<b>9 849,08</b>	<b>8 281,86</b>
<i>Evolution N-1</i>		-2,8%	-0,6%	-15,9%
+ Recettes réelles de fonctionnement hors cession	78 257,77	82 493,54	84 395,75	86 001,86
- Dépenses réelles de fonctionnement	70 120,13	74 004,50	76 046,68	79 220,00
+ Travaux en régie	2 054,45	1 421,00	1 500,00	1 500,00

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

L'épargne de gestion de 10 481,86 K€ serait en baisse de 10,2%, impact de la baisse de l'épargne brute et d'une hausse des intérêts de la dette (charges financières).

	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
<b>Epargne de gestion =</b>	<b>11 971,40</b>	<b>11 406,02</b>	<b>11 669,08</b>	<b>10 481,86</b>
<i>Evolution N-1</i>		-4,7%	2,3%	-10,2%
+ Epargne brute	10 192,08	9 910,04	9 849,08	8 281,86
+ Intérêt de la dette	1 779,32	1 495,98	1 820,00	2 200,00

Les prévisions pour l'épargne nette retraité sont de 1 281,86 K€, soit une baisse de 55,1%.

	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
<b>Epargne nette retraité =</b>	<b>3 029,81</b>	<b>2 135,99</b>	<b>2 854,66</b>	<b>1 281,86</b>
<i>Evolution N-1</i>		-29,5%	33,6%	-55,1%
+ Epargne brute	10 192,08	9 910,04	9 849,08	8 281,86
- Montant remboursement du capital retraité des remboursements du budget annexe Parc du Colosse, Eau et Assainissement	7 162,28	7 774,05	6 994,41	7 000,00

### f) ENDETTEMENT

La prévision d'emprunt pour 2024 serait de 8 700 K€, sur la base du programme pluriannuel d'investissement et d'un encours en début d'exercice à 71 384,93 K€. La prévision de remboursement des emprunts est de 6 740 K€. De ce fait, l'encours en fin d'exercice est évalué à 73 344,89 K€.

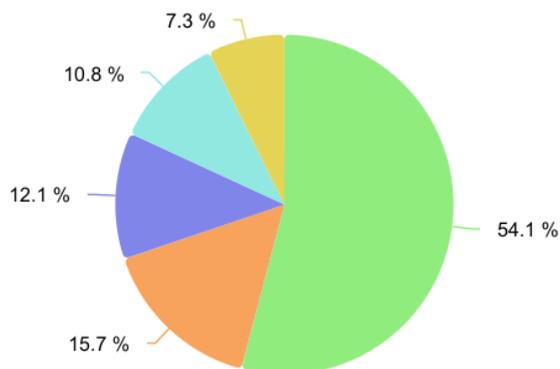
Sur la base de ces prévisions, la durée de désendettement de la collectivité serait d'environ 8 ans et demi. Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

La durée de vie moyenne des emprunts est de 6 ans et 7 mois.

	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	CA prévisionnel 2023 (K€)	Prévisions 2024 (K€)
<b>RATIO DE DESENETTEMENT =</b>	<b>7,44</b>	<b>7,65</b>	<b>7,25</b>	<b>8,86</b>
+ Encours à fin d'exercice	75 797,24	75 797,24	71 384,93	73 344,89
/ Epargne brute	10 192,08	9 910,04	9 849,08	8 281,86

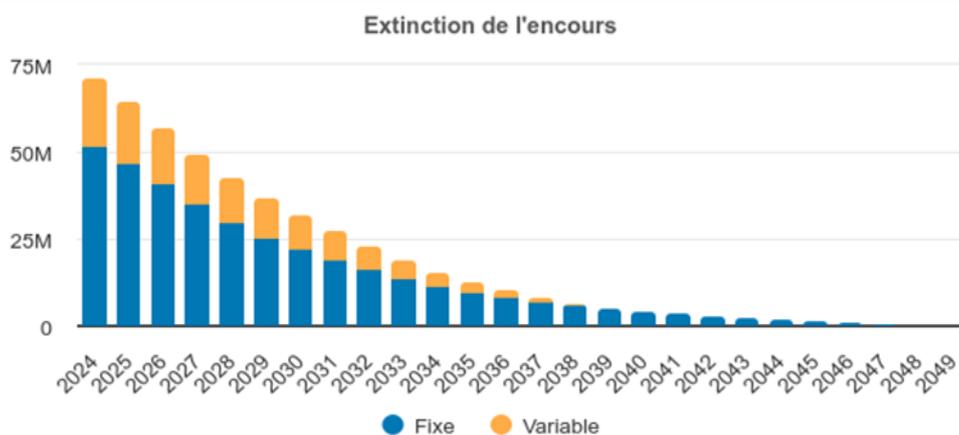
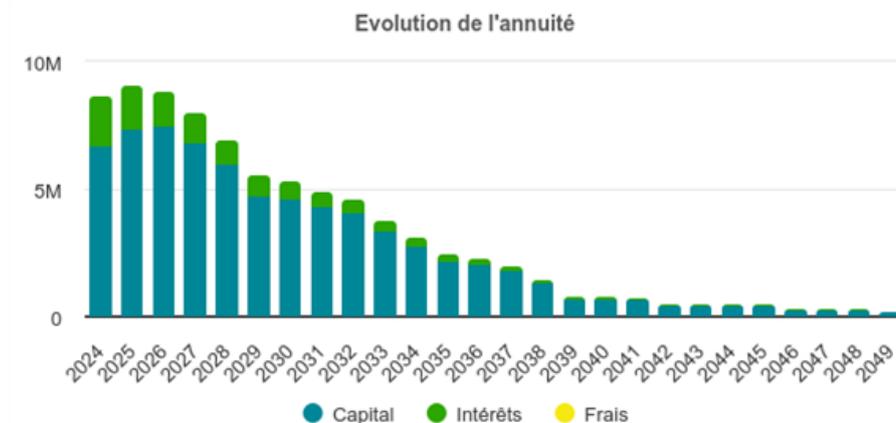
# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Autres Prêteurs Divers	-	54,12	38 630 138,56
Caisse des Dépôts et Consignations	-	15,70	11205 487,77
Crédit Agricole CIB	-	12,05	8 605 320,00
Caisse de Crédit Agricole	-	10,80	7 711 607,61
Caisse d'Epargne	-	7,33	5 232 372,12
<b>TOTAL</b>			<b>71 384 926,06</b>

## Extinction de la dette existante de 2022 à 2038



# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Tableau des remboursements annuels de la dette existante de 2024 à 2049 :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	71384 926,06	8 682 585,15	1942 549,98	2,70%	2,66%	6 740 035,17	8 682 585,15
2025	64 644 890,89	9 123 289,85	1723 022,44	2,63%	2,62%	7 400 267,41	9 123 289,85
2026	57 244 623,48	8 895 412,08	1410 136,14	2,53%	2,53%	7 485 275,94	8 895 412,08
2027	49 759 347,54	8 060 951,46	1186 829,44	2,47%	2,45%	6 874 122,02	8 060 951,46
2028	42 885 225,52	6 973 219,50	988 640,55	2,42%	2,38%	5 984 578,95	6 973 219,50
2029	36 900 646,57	5 613 850,20	830 303,21	2,40%	2,33%	4 783 546,99	5 613 850,20
2030	32 117 099,58	5 346 661,80	724 223,94	2,40%	2,32%	4 622 437,86	5 346 661,80
2031	27 494 661,72	4 962 650,95	619 784,74	2,40%	2,32%	4 342 866,21	4 962 650,95
2032	23 151795,51	4 634 343,84	521799,21	2,40%	2,32%	4 112 544,63	4 634 343,84
2033	19 039 250,88	3 808 977,53	423 921,60	2,40%	2,30%	3 385 055,93	3 808 977,53
2034	15 654 194,95	3 172 009,90	347 608,72	2,41%	2,30%	2 824 401,18	3 172 009,90
2035	12 829 793,77	2 482 976,67	286 989,49	2,40%	2,32%	2 195 987,18	2 482 976,67
2036	10 633 806,59	2 293 478,23	235 674,46	2,35%	2,30%	2 057 803,77	2 293 478,23
2037	8 576 002,82	2 052 534,78	184 236,78	2,23%	2,26%	1868 298,00	2 052 534,78
2038	6 707 704,82	1512 561,69	135 537,84	2,05%	2,15%	1377 023,85	1512 561,69
2039	5 330 680,97	825 168,05	103 627,15	2,03%	2,02%	721540,90	825 168,05
2040	4 609 140,07	816 846,02	90 832,47	2,07%	2,05%	726 013,55	816 846,02
2041	3 883 126,52	799 814,34	77 540,21	2,12%	2,10%	722 274,13	799 814,34
2042	3 160 852,39	558 058,86	65 554,10	2,18%	2,16%	492 504,76	558 058,86
2043	2 668 347,63	549 522,16	56 454,89	2,25%	2,22%	493 067,27	549 522,16
2044	2 175 280,36	541 106,58	47 475,00	2,37%	2,30%	493 631,58	541 106,58
2045	1681648,78	532 448,75	38 251,06	2,56%	2,43%	494 197,69	532 448,75
2046	1187 451,09	346 151,38	29 288,64	2,63%	2,67%	316 862,74	346 151,38
2047	870 588,35	337 614,66	20 751,92	2,60%	2,65%	316 862,74	337 614,66
2048	553 725,61	329 105,52	12 242,78	2,52%	2,61%	316 862,74	329 105,52
2049	236 862,87	240 541,39	3 678,52	2,05%	2,46%	236 862,87	240 541,39

Les partenaires bancaires ont accompagné la commune dans la réalisation des travaux financés par le FEDER. Les prêts relais octroyés, préfinançant les subventions, ont permis de payer l'ensemble des fournisseurs. Ci-dessous le détail des prêts relais:

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Prêteur	référence contrat	Projets	Encours	K initial	Taux d'intérêt
CEPAC	H1621753	Financement opérations	1 622 000,00	1 622 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 1,5 %
AFD	CRE197401C	Financement du projet de restructuration du stade de Bras des Chevrettes	950 000,00	950 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %
AFD	CRE197402D	Financement du projet d'aménagement de l'Avenue de Bourbon	500 000,00	900 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %
AFD	CRE197403E	Financement de la rénovation de l'éclairage publique de la Ville de Saint-André	1 700 000,00	1 700 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %
AFD	CRE197404F	Financement de la rénovation des éclairages extérieurs	-	1 200 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %
AFD	CRE205302S	Financement de la t�habilitation du complexe de Milles Roches	3 400 000,00	3 400 000,00	EURIBOR 6 MOIS + 1,19 %
AFD	CRE205303T	Financement de la r�habilitation de l'�cole primaire Marius TEZA	520 000,00	520 000,00	EURIBOR 6 MOIS + 1,19 %
AFD	CRE205304U	Financement de la r�habilitation de 11 �coles communales	3 300 000,00	3 300 000,00	EURIBOR 6 MOIS + 1,19 %
CACIB	CP2206	Financement de la r�habilitation de 11 �coles communales	4 247 350,60	4 247 350,60	EURIBOR 3 MOIS + 2,3 %
CACIB	CP2278	Stationnement cit� arisanal, Cuisine centrale, T�l�travail, Equipement num�rique, Salle modulaire Albany	1 500 000,00	1 500 000,00	EURIBOR 3 MOIS + 2,3 %
<b>Total</b>			<b>17 739 350,60</b>	<b>19 339 350,60</b>	

## **C. LES BUDGETS ANNEXES**

### **a) LE BUDGET DU FOSSOYAGE**

En 2024, le budget fossoyage intègrera uniquement les opérations de gestion courante.

### **b) LE BUDGET DU PARC DU COLOSSE**

Dans la lignée de 2023, le parc du colosse doit poursuivre son développement et cela passe par le renouvellement des installations vieillissantes (parc ludique) mais aussi par l'entretien et la maintenance régulière des installations existantes.

- L'aménagement des espaces tel que le food-court doit se poursuivre (mobilier et sonorisation pour une enveloppe de 50.K€) ;
- L'étude en cours doit orienter la commune sur la gouvernance la mieux adaptée pour le devenir du parc. (Report phase 2 et 3; 40.K€) ;
- L'espace événementielle est un atout majeur pour les manifestations, la couverture de cet espace est donc primordiale pour optimiser son exploitation. (1 Million €- Etudes de conception et réalisation) ;
- La partie basse du parc nécessite aussi des aménagements importants en réseaux et en sanitaires (EA, AEP, Etudes 20.K€) ;
- Le lac est un potentiel d'attractivité important et ses berges nécessitent des travaux d'aménagement (Etudes, Accessibilité et réseaux) pour la sécurité et la pratique d'activités. (Etudes 50 K€) ;
- Remise en fonctionnement du bassin de baignade. (Prise en charge par le groupement GTOI) ;
- Réfection du Ponton au fond du parc (100 K€) ;
- Locaux pour le stockage de produits et du matériel technique (80.K€).

### **c) LE BUDGET DE L'ANRU II**

Le budget 2024 de 13 000 K€ intègrera la poursuite des opérations de réhabilitation et de travaux, ainsi que les études amorçant les prévisions de travaux de 2025 :

- Réhabilitation de l'école des frères 2 000 K€ ;
- Démolition de la salle des fêtes et du bâtiment commercial vacant 1 000 K€ ;
- Phase 2 du chemin Lontan : tronçon de l'avenue de Bourbon située entre la Mairie et le pont Minot 3 500 K€ ;
- Les travaux d'aménagement du centre de police municipal 300 K€ ;
- Acquisitions du centre Commercial : 5 000 K€

# I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE

## A. TRAVAUX

### a) LES INFRASTRUCTURES

La ville poursuit son programme de modernisation sur les voiries.

#### a) *Les voiries primaires*

##### **Avenue Bourbon :**

- La phase 1 concernant le tronçon Pont minot au rond-point mille roches a été livrée en 2023 ;
- En 2024, la phase 2 concernant le tronçon Tournant Vidot au rond-point mille roches sera réalisé ;
- Sera également réalisée en travaux la phase 3 portant sur le tronçon Angle Avenue République au Pont Minot dans le cadre du projet NPNRU.

##### **Avenue Ile de France :**

- La phase 1 concernant le tronçon Pont Auguste à la place de la Mairie a été réalisée en 2023 ;
- La phase 2 concernant le tronçon Entrée Petit Bazar au Pont Auguste sera engagée au second semestre 2024.

##### **Chemin Lagourgue :**

- Les études de MOE seront réalisées en 2024 en vue d'aboutir à la production d'un DCE travaux et un démarrage des travaux en 2025.

##### **Rue de la Gare :**

- Les études de MOE seront réalisées en 2024 en vue d'aboutir à la production d'un DCE travaux et un démarrage des travaux en 2025.

##### **Echangeur Lagourgue :**

- La maîtrise foncière concernée par la réalisation des 3 futures bretelles, engagée en 2023 sera finalisée en 2024. La Région pourra sur cette base finaliser son DCE travaux et engager les travaux en 2025.

##### **Etudes sur les centralités des RD :**

- En 2024, la ville finalisera les études sur les centralités des RD, en vue de l'obtention DCE qui permettra d'engager une programmation de travaux avec le Département à compter de 2025. Les centralités concernées sont :
  - Cambuston
  - RDM
  - Ravine Creuse

- Bras des chevrettes

## *b) Les voiries secondaires*

La ville programmera au cours de l'année 2024 les travaux concernant :

- Rue Emile Thomas ;
- Rue Rio.

## *c) Les voiries Tertiaires*

La ville continue son programme d'enrobée sur les voies des quartiers. Une attention particulière sera portée sur les voies faisant l'objet de dégradations récurrente lors des fortes pluies telles que :

- Impasse Sarabé ;
- Bras Mousseline ;
- Rue des songes ;
- Impasse Cnagassabé ;
- Rue palmistes ;
- Chemin désert.

## *d) Les voies Vélo*

Une étude du plan de circulation financée par la Banque des Territoires a été lancée en 2023. Elle sera finalisée en 2024 et permettra à la ville de disposer d'un schéma directeur d'intervention sur les voiries et notamment d'une boucle cyclable.

## **b) LES SUPERSTRUCTURES**

La ville programme de réaliser les opérations suivantes :

**Enfance** : la finalisation des études de DCE travaux de réhabilitation des structures suivantes :

- J.Enfants les oiseaux ;
- J.Enfants les écureuils ;
- J.Enfants les lutins.

Elle programmera au second semestre les travaux qui s'achèveront en 2025.

**Ecoles** :

- Les travaux de réhabilitation de l'école Paul Herman démarreront au T1 2024 ;
- Les études DCE de réhabilitation de 9 écoles devront être finalisées au S1 2024. Une première tranche de travaux sur les 9 écoles sera engagée au T4 2024.

**Sports** : en 2024, la ville engagera :

- Les travaux de réhabilitation du Gymnase Debré ;
- Les études de MOE sur la réhabilitation du stade de Cambuston et de la piscine Bédier ;
- Les études de programme du plateau de RDM.

**Culture** : la ville engagera en 2024 les travaux sur les équipements suivants :

- Salle Jeanne d'Arc ;
- Maison Martin Valliamé ;

- Espace Saint Nicolas.

Elle poursuivra en 2024 les études en vue d'un DCE travaux sur :

- Réhabilitation de l'école de musique et de l'école de danse ;
- Réhabilitation de la médiathèque.

**Proximité:** la ville programme de mettre aux normes ses CASE. Dans ce cadre, elle a sollicité la SPLERD au niveau d'une mission AMO, en vue d'établir les DCE travaux. Par ailleurs, la commune souhaite créer sur le quartier Fayard, un espace polyvalent de proximité intégrant le pôle social. Une étude programme a été lancée en 2023, en vue d'un rendu en 2024. Les études de MOE pour les travaux s'enchaîneront sur la période 2024-2025.

**Administration :** la ville programme les travaux concernant :

- La rénovation de l'hôtel de ville notamment sur le volet électrique et étanchéité ;
- La création d'un nouveau Centre technique municipal à Patelin ;
- La réhabilitation des pôles de service de Ravine creuse et de Cambuston et des locaux annexés tels que les salles des fêtes.

**Economie :** la ville programme les études et travaux pour :

- Les écobox déployés sur différents sites de la ville ;
- La rénovation du marché de poissons de Cambuston ;
- La réhabilitation de l'école les frères ;
- La réhabilitation de l'ancienne maison sise rue de la Gare en vue de créer un point info touristique.

## II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE

### A. LES AXES EDUCATIFS

Outre le fonctionnement habituel des 7 structures de la Petite Enfance, des 30 écoles, des 10 centres de loisirs et de la cuisine centrale, le budget 2024 sera utilisé pour financer les actions du PEDT-Plan Mercredi (Projet Educatif de Territoire), de la CTG (Convention Territoriale Globale) et les opérations de réhabilitation des écoles.

L'accompagnement, la formation et l'équipement du personnel sera aussi un volet important des orientations budgétaires 2024.

**Le PEDT :** le renforcement du Service PEDT permettra de mettre en œuvre les actions prévues sur tous les temps de l'enfant. Cinq axes sont à travailler afin de proposer aux enfants des activités pour :

- Agir pour une jeunesse qui réussit ;
- Eduquer à l'écologie urbaine et au développement durable ;
- Agir pour une jeunesse ouverte sur le monde local et régional ;
- Agir pour une jeunesse connectée ;
- Agir pour le sport – sante – bien être des jeunes.

La mise en œuvre des actions inscrites à la **Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2027** complétera le PEDT 2021-2024.

Les actions retenues ont pour but de :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

L'accompagnement des familles sera proposé selon les thématiques suivantes:

- La petite enfance ;
- L'accompagnement à la parentalité ;
- L'enfance et la jeunesse.

Les Services de la DRE mettront donc en œuvre les actions validées et cofinancées.

**Le portail petite enfance :** ce portail permet :

- De faciliter les démarches des familles avec une entrée unique pour la pré-inscription ;
- D'avoir un état actualisé de la demande.

**Le fonctionnement des structures communales de la petite enfance :** pour 2024, l'amélioration du fonctionnement des établissements passera par :

- L'optimisation de la PSU ;
- La poursuite de l'accompagnement auprès des professionnels, dans le cadre des formations individuelles et collectives ;
- La proposition d'actions sur des thématiques spécifiques ;
- La réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement pour améliorer le confort des enfants et des professionnels sur trois structures (Les Ecureuils, Les Lutins, Les Petits Oiseaux).

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

**La poursuite du cofinancement des structures associatives de petite enfance :** la Commune accompagne actuellement 256 places associatives, 37 autres seront développées et accompagnées en 2024.

**La commande d'un schéma directeur petite enfance :** ce schéma directeur sera un outil d'aide à la décision pour actualiser et orienter la politique Petite Enfance.

**La proposition d'un relais petite enfance (RPE) itinérant :** le Relais Petite Enfance a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur les modes d'accueil collectif et individuel et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière. L'itinérance sur différents sites communaux permet d'aller vers le public pour une offre de service de proximité.

**L'accompagnement du développement de l'offre d'accueil petite enfance, périscolaire et extrascolaire.**

**L'accompagnement et la valorisation des étapes clés de la scolarisation : rites de passage :** cette action permet de valoriser le parcours de l'enfant et de l'élève à la fin de chaque étape (crèche; grande section; CM2; 3e; Terminale). Elle permet de mieux préparer les élèves et les familles à l'entrée dans la nouvelle étape du parcours scolaire. Un livre sera offert dès août 2024 aux élèves entrant au CP et en CM2.

**L'accompagnement de la classe passerelle de l'école maternelle Les Tourterelles**

**Pour un d'accueil enfant-parent hors les murs :** des temps d'accueil en itinérance seront intégrés dans le fonctionnement du LAEP afin d'aller vers le public des quartiers et optimiser sa fréquentation.

**Le développement des accueils de loisirs :** l'objectif est donc de développer et diversifier les accueils de loisirs :

- Créer de nouvelles places en faveur des adolescents ;
- Proposer des séjours avec nuitées ;
- Accompagner les porteurs de projet dans une démarche de développement.

**L'amélioration de la restauration scolaire :** la Commune compte en janvier 2024, 8 551 élèves scolarisés en primaire, pour un total de 7 664 rationnaires. En 2023, la Commission de menus a été mise en place. Cette instance de consultation se réunit deux fois par an et prend en compte les remarques et doléances des représentants de parents d'élèves. La validation régulière des menus par une diététicienne est aussi une étape clé vers la qualité des repas servis. Un plan de formation et de supervision sera poursuivi afin de garantir la sécurité alimentaire. Démarrés en 2023, la poursuite des travaux de sécurisation de la cuisine centrale permettra d'avoir un site aux normes et équipé. Les études pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale seront lancées en 2024.

**Une proposition de proximité grâce à la petite caravane (véhicule aménagé) :** la Petite Caravane équipée permettra :

- D'aller vers les enfants et les élèves au sein de leur établissement ;
- De proposer des activités culturelles, sportives et ludiques ;
- D'emmener de nouveaux supports pédagogiques ;
- De compléter les projets éducatifs périscolaires et extrascolaires.

**L'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap :** afin de compléter les dispositifs existants, des moyens humains et matériels seront mobilisés en 2024 pour :

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

- Favoriser l'inclusion des enfants au sein de l'école : ouverture d'une seconde UEE à la maternelle Les Flamboyants, augmenter les places offertes en Accueils Collectifs de Mineurs aux enfants ayant des besoins spécifiques ;
- Constituer une équipe formée et opérationnelle pour prendre en charge l'enfant sur tous les temps de la petite enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Proposer un accompagnement adapté en fonction des besoins de l'enfant en lien avec la famille et les équipes pluridisciplinaires (mobilier et jeux adaptés).

**Family connect - service numérique aux familles :** l'action principale est la dématérialisation des services avec la mise en place de la pré-inscription en ligne pour les accueils petite enfance, de loisirs, les écoles publiques et la restauration scolaire.

**Démocratiser l'accès des enfants et des familles aux activités éducatives et de loisirs :** dans les accueils de loisirs et les quartiers, des actions innovantes et de qualité seront proposées pour permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs :

- Vacances pour Tous : activités culturelles, sportives, ludiques à pratiquer en famille ;
- Spectacle musical pour la rentrée des élèves du CP ;
- Développer les activités pendant la pause méridienne ;
- Permettre l'accès des familles aux actions proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires.

**L'amélioration de l'environnement scolaire et d'accueil :** une Commission Environnement Scolaire sera créée en mars afin de communiquer avec les usagers de l'école sur l'amélioration des sites scolaires et des activités menées sur les temps périscolaires. Cette instance participative se réunira deux fois par an. L'objectif est de poursuivre en 2024 le plan de réhabilitation des écoles pour améliorer le cadre scolaire et permettre le développement de l'offre d'accueil et de loisirs.

L'investissement portera sur :

- L'amélioration du confort thermique : ventilateurs et brasseurs d'air, rideaux ;
- Les travaux de rénovation du bâti, de mise aux normes et de sécurisation ;
- L'aménagement des cours d'école : aménagement paysager, mobilier extérieur, voile d'ombrage, réfection des sols sportifs et ludiques ;
- L'équipement des cantines et écoles : l'achat d'ustensiles, de plateaux-repas compartimentés et de fours micro-ondes pour réchauffer les paniers repas destinés aux enfants au régime alimentaire particulier, de réfrigérateurs pour conserver les médicaments, de mobilier spécifique ;
- L'achat et l'équipement d'un véhicule permettra d'amener le matériel sportif et pédagogique au plus près des enfants.

En 2024, la Direction de la Réussite Educative s'attachera à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de l'environnement de travail des agents.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

VOLET	INTITULE	Coût PREVISIONNEL 2024								
		CAF		COMMUNE		ASSOCIATION	FAMILLES	ETAT	DEPARTEMENT	EDUCATION NATIONALE
		FONCT	INVEST	FONCT	INVEST					
ACTIONS CTG			3 269 671 €	2 622 079 €	733 367 €	284 430 €	3 374 689 €	1 709 522 €	2 500 €	9 200 €
PEDT	ANIMATION DE LA PAUSE MERIDIENNE			40 000 €						
PEDT	AUGMENTATION DES PLACES EN ACM			200 000 €						
PEDT	PRESTATIONS CULTURELLES PEDT			50 000 €						
PEDT	PRESTATIONS SPORTIVES PEDT			50 000 €						
PEDT	PRESTATIONS PREVENTION-SANTE PEDT			50 000 €						
PEDT	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SCOLAIRES ET			100 000 €						
	FORMATION DU PERSONNEL			20 000 €						
	ACCOMPAGNEMENT QUALITE RESTAURATION			20 000 €						
	ACHAT EPI			50 000 €						
	PETIT MATERIEL POUR MAINTENANCE			100 000 €						
	MAIETTES PPMS ET SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE				150 000 €					
	VEHICULE POUR MAINTENANCE				40 000 €					
	MOBILIER ECOLES ET PETITE ENFANCE				200 000 €					
	JEUX				30 000 €					
	MATERIEL DE RESTAURATION CHAUD/FROID				200 000 €					
	VAISSELLE ET USTENSILS				50 000 €					
	ACHAT DE RIDEAUX ECOLES				30 000 €					
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>3 269 671 €</b>	<b>3 302 079 €</b>	<b>1 433 367 €</b>	<b>733 367 €</b>	<b>284 430 €</b>	<b>1 709 522 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>9 200 €</b>

## B. LE SPORT

Le sport est aujourd'hui un élément catalyseur des politiques publiques. L'activité physique et sportive, ses valeurs immatérielles telles que ses bienfaits pour le corps et l'esprit sont des enjeux sociaux et sociétaux mais également des accélérateurs de changement comportemental pour le bien de chacun et de tous. Face à cette mutation, notre service public sportif se doit d'être un lien entre les différents intervenants du sport sur le plan local.

L'aménagement du territoire, la cohésion sociale, l'éducation, l'égalité des chances doivent être pris en considération.

Aussi, les actions restent orientées autour de quatre axes principaux :

- La modernisation et l'aménagement du patrimoine sportif de la ville ;
- La création d'espaces dédiés à la pratique libre dans les quartiers de la ville ;
- L'animation, l'éducation et la citoyenneté ;
- L'accompagnement des sportifs de haut niveau et le développement des activités des structures associatives sportives.

Ce secteur regroupe plusieurs équipements d'importance en raison de la présence des groupes scolaires (écoles, collèges et lycées). Des travaux sont en cours d'achèvement et d'autres vont débiter.

- *Piscine Michel Debré* : Cet établissement est en cours de réhabilitation. Remis aux normes et disposant d'un traitement de l'eau au sel, il accueillera ses usagers, tout public, public scolaire et associatif dans de meilleures conditions. Un investissement concernant le mobilier (vestiaires du personnel, armoires machinistes, tables et chaises, bureau) sera nécessaire afin de parfaire cette réhabilitation et améliorer les conditions de travail des agents ;
- *Complexe sportif Sarda Garriga* : Des travaux d'amélioration sont en cours. Le terrain 1 sera couvert afin de permettre une pratique sportive par tous temps. Par ailleurs, le sol sportif de l'ensemble des plateaux noirs sera recouvert de sol synthétique et les aires de jeux retracées ;

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

---

- *Gymnase Michel Debré* : Ce gymnase, situé à proximité immédiate d'établissements scolaires accueille la majeure partie des épreuves sportives du baccalauréat. Les études ont été réalisées. Un appel d'offres sera lancé en 2024 pour la reconstruction de l'équipement sportif ;
- *L'équipement du stade d'athlétisme Sarda Garriga en matériel* : le stade d'athlétisme Sarda Garriga est le seul homologué de la région Est. Il accueille régulièrement des compétitions officielles qualificatives. Cependant, depuis son inauguration, en 2016, les agrès et matériels n'ont pas fait l'objet de remplacement et sont vieillissants. Certains agrès sont inexistantes. Il est nécessaire de procéder au remplacement des petits matériels mais aussi de rénover et réparer certains matériels lourds comme la cage de lancer.

## **Secteur du Colosse :**

*Réaménagement du boulodrome du Colosse* : Ce site accueille des grandes manifestations de pétanque. Il ne dispose pas de sanitaires. Un réaménagement est nécessaire afin d'accueillir athlètes et publics dans des conditions sanitaires et de sécurité optimales. Aussi, les travaux, qui ont démarré, consistent à réaménager les aires de jeux, à procéder à la mise en éclairage en LED, à installer des sanitaires afin de proposer aux utilisateurs une pratique sportive optimale.

## **Secteur Cambuston :**

*Restructuration du stade Soune Seyne* : Malgré quelques travaux, le stade Soune Seyne est devenu obsolète et ne répond plus à la demande des pratiquants, ni à celle de la population. L'état de dégradation avancée et l'utilité de cet équipement, nous amène à porter une réflexion globale sur son devenir. Les phases d'études ont débuté en janvier 2024.

## **Secteur de la Rivière du Mât les Bas :**

*Restructuration de l'aire de jeux et de loisirs de la Rivière du Mât les Bas* : Le site est actuellement composé d'un terrain vert et d'un CASE. Ces équipements sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation. L'objectif est de proposer aux habitants du secteur un équipement attractif, sécurisé proposant diverses activités. Les phases d'étude ont démarré en janvier 2024.

## **Dans tous les secteurs**

- *La réhabilitation des équipements sportifs et de loisirs des écoles* : La pratique sportive est préconisée dès le plus jeune âge. Aussi, la collectivité souhaite mettre aux normes les équipements existants dans les écoles et créer des aires de jeux sportifs dans celles ne disposant d'aucun équipement afin de proposer aux enfants une pratique sportive quotidienne, variée et de proximité en toute sécurité. Il est à noter qu'une pratique d'Activité Physique Quotidienne de 30 minutes est obligatoire. Il s'agit donc de poursuivre le schéma directeur des équipements sportifs et de loisirs dans les écoles mis en place en 2023 ;
- *L'acquisition de matériels lourds spécifiques pour l'entretien des infrastructures sportives* : La ville a entamé un véritable plan de modernisation et d'équipements des infrastructures sportives. Afin de pérenniser ces derniers, il est indispensable de disposer de matériels spécifiques. Or, nos outils sont vieillissants. Aussi, la ville doit renouveler les matériels et s'équiper en auto laveuses, débrouailleuses, souffleurs thermiques et électriques.

## a) LA CREATION D'ESPACES DEDIES A LA PRATIQUE LIBRE DANS LES QUARTIERS

Le sport doit devenir accessible pour tous. Tout un chacun ne pourra forcément respecter des horaires imposées, payer une licence, faire garder ses enfants pendant sa pratique sportive. Aussi, créer des espaces de pratique libre avec un espace de jeux pour enfants en annexe devient une nécessité. Pluralité, amplitudes horaires libres, aucune dépense financière pour l'utilisateur... autant d'éléments qui permettront une pratique libre mais en toute sécurité.

### Secteur de la Cressonnière :

*Création d'une aire de street workout* : Installée sur 50m<sup>2</sup>, cet espace contribuera à promouvoir l'activité physique et créer du lien entre les habitants et se vaudra inclusive.

### Secteur de Dioré :

*Aménagement du terrain vert* : Le quartier de Dioré, éloigné du Centre-Ville, ne dispose que de très peu d'équipements de loisirs. La ville a installé un décapark, très utilisé, et souhaite aménager le terrain vert existant afin que les habitants du secteur puissent bénéficier d'une pratique sportive libre, diversifiée et en toute sécurité.

### Secteur de la Rivière du Mât les Bas:

*Création d'une aire de street workout* : Cet espace inclusif viendra compléter l'offre sportive proposée dans le quartier.

## b) L'ANIMATION, L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE

- L'intervention des éducateurs de la ville dans les établissements scolaires pour l'accompagnement des enseignants dans la mise en place de l'Education Physique et Sportive et la mise en place des 30 minutes d'Activité Physique et Sportive Quotidienne obligatoires ;
- « Les vacances sportives » : Les vacances sportives ont pour objectif de faire découvrir un éventail de disciplines sportives. Ce dispositif, gratuit pour les familles, permet d'accueillir 90 enfants de la ville, âgés de 7 à 15 ans, chaque semaine, en matinée pendant les petites vacances scolaires. Depuis 2023, le schéma d'accueil a été modifié. D'une part, le dispositif est délocalisé à chaque session. Aussi, il permet maintenant aux enfants ne disposant pas de moyen de déplacement de profiter de l'action. Les vacances sportives se sont, donc, déroulées au mois de mars, au parc du Colosse ; au mois mai, dans le quartier de la Rivière du Mât les Bas, et au mois d'octobre dans le centre-ville. Cette déclinaison se poursuivra sur l'année 2024. Le dispositif sera proposé dans divers quartiers de la ville y compris les plus isolés (Dioré, Bras des Chevrettes). Nous nous orienterons vers le concept de : une semaine - un quartier ;
- « Le savoir nager » : La commune souhaite pérenniser ce programme en faveur des enfants âgés de 9 à 11 ans résidant dans les quartiers prioritaires de Saint André éloignés des secteurs des piscines. Les personnes en situation de handicap sont aussi concernées ;
- « Aisance aquatique » : Ce dispositif propose une approche rénovée du milieu aquatique et des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge. Par ailleurs il entre dans une stratégie globale de lutte contre les noyades. Ce dispositif est proposé aux établissements scolaires et centre de loisirs ;

- « Femmes & Sports » : Cette action, organisée dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, propose aux femmes une journée sportive et de bien-être. 200 à 300 femmes sont accueillies. Les activités sont proposées par les éducateurs de la ville et chaque année le service fait appel à un ou deux prestataires pour la découverte d'une activité nouvelle ;
- « Les Mini Jeux Olympiques et Paralympiques des maternelles de Saint André » : Paris accueille en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet évènement est l'occasion d'organiser une rencontre entre les établissements scolaires maternels labellisés Génération 974 de la ville ; l'objectif étant de faire découvrir et appliquer, à travers des mini jeux, les valeurs de l'olympisme.

## **c) L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES SPORTIVES**

- « L'Aide aux Athlètes » : Dans sa politique en direction de la réussite éducative et sportive de la jeunesse, la ville renouvelle les aides du dispositif « Aide aux Athlètes ». Cette aide financière individuelle, d'un montant de 500 euros, vise à aider et à encourager la réussite sportive de haut niveau. En effet, convaincue que la réussite sportive est indissociable de la réussite socio professionnelle, la collectivité décline une politique de soutien afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel et de leurs aspirations ;
- L'accompagnement pour la réussite des évènements et rencontres sportives : mise à disposition d'infrastructures, accompagnement logistique, présence des éducateurs de la ville ;
- La soirée des Champions : Elle se déroule en fin d'année et rassemble les associations sportives actives de la ville afin de mettre à l'honneur le travail effectué et les résultats sportifs obtenus par leurs athlètes pour les saisons 2023 et 2024.

La ville, dans le choix de ces orientations budgétaires poursuit sa volonté de développer ses infrastructures sportives, de les entretenir, d'accompagner les acteurs du sport sur le territoire. Son objectif est de proposer aux utilisateurs une pratique sportive diversifiée et en toute sécurité.

## **C. LA CULTURE**

La politique culturelle pour 2024 consiste à conforter une offre culturelle de qualité en poursuivant la démarche amorcée en 2020. Cette politique tend à respecter le principe de droits culturels tels qu'énoncés dans l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : chacun doit pouvoir être libre de s'exprimer sous une forme artistique, libre de choisir ses pratiques culturelles, libre de ses identifications culturelles.

Les droits culturels reposent ainsi sur quatre principes fondamentaux :

- Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres ;
- Favoriser la liberté d'expression artistique ;
- Élaborer collectivement et en permanence le « vivre-ensemble » ;
- Développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions entre les cultures.

L'année 2024 maintient donc le cap vers la démocratisation de la culture à Saint-André. Cet objectif se décline autour des orientations suivantes :

## a) FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS

L'année 2023 marque la dynamisation du territoire à travers un agenda culturel riche. En partenariat avec les acteurs du territoire – notamment les associations – et grâce à un travail transversal avec différents services de la Ville, une programmation culturelle éclectique a pu être proposée aux administrés. Celle-ci est venue enrichir la carte culturelle de l'est de l'île, de façon inédite.

L'objectif pour 2024 est de poursuivre les actions de démocratisation de la culture, sous toutes ses formes. Les festivités telles que la « Fête de la musique » la « Commémoration de l'abolition de l'esclavage » ainsi que le « Dipavali » restent des événements phares de la Ville.

L'ambition est de continuer à proposer des actions en faveur du jeune public et d'ouvrir ses propositions à un public plus large, y compris les adolescents, les seniors et les publics porteurs de handicaps. La création du pôle Handicap en 2023 pourra servir d'appui pour le développement d'actions culturelles envers ce public cible.

En 2023, la Commune a lancé une chorale de seniors, sous la Direction du Petit Conservatoire de l'Est. L'initiative – visant à lutter contre l'isolement en créant du lien par l'apprentissage de la musique – est reconduite et élargie.

En axe d'amélioration, des efforts seront fait sur la communication des événements culturels afin d'en informer le plus grand nombre.

La culture doit continuer à investir l'espace public, notamment dans les quartiers. Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés : le Guétali en partenariat avec la Région Réunion, le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat Territoire Lecture (CTL), la Convention Territoriale Globale (CTG), le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA).

## b) LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, L'ILLETRONISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE

Les actions développées contre l'illettrisme, l'illectronisme et la fracture numérique sont poursuivies par la médiathèque Auguste Lacaussade et la bibliothèque Adrien Miniempoullé. Les collections seront toujours enrichies, dans une **démarche inclusive**. Les outils numériques doivent être des leviers contre la fracture numérique et l'illectronisme. Les équipements reconduiront les temps forts pour la lecture, notamment en participant aux événements labellisés par le Centre National du Livre.

- **La médiathèque Auguste Lacaussade** : le marché pour la réhabilitation de la médiathèque Auguste Lacaussade sera attribué en 2024 et les travaux débuteront en 2025. Le coût des travaux est évalué à 2 millions d'euros.
- **La médiathèque Adrien Miniempoullé** : l'évolution de la bibliothèque Adrien Miniempoullé en médiathèque confirme l'engagement de la mandature pour la démocratisation de la lecture. Une inauguration est prévue au premier semestre 2024

Chaque médiathèque continuera de proposer une programmation culturelle dans et hors-les-murs en travaillant en complémentarité.

Des expositions temporaires, des ron kozé et autres événements culturels pourront y être organisés afin **de créer des lieux de vie** au sein des équipements.

Afin de valoriser l'apprentissage de la lecture, la Ville doit réfléchir à de nouveaux leviers pour attirer les publics. A cette fin, en 2024 :

- la collectivité instaurera la **gratuité de l'inscription** pour les prêts de documents effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier ;

- un **bibliobus** sillonnera les différents secteurs de la ville pour servir de support à une politique incitative de découverte de la lecture pour un investissement de 90 000€ ;
- les **partenariats avec les écoles, collèges, lycées**, et autres **structures d'enseignements et de formations** du territoire seront développés ;
- les équipes travailleront sur la création d'un **salon du livre** afin de donner une place à la littérature dans l'espace public, de faire dialoguer les cultures, pour soutenir la littérature locale et valoriser le patrimoine de La Réunion.

Enfin, pour stimuler l'imagination, la création et développer les compétences de l'écrit, la **pratique de l'écriture** sera encouragée par la mise en place de dictées, de concours d'écriture ou d'éloquence.

## **c) PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATERIEL DE LA COMMUNE**

Le patrimoine culturel de la Commune est un facteur de rapprochement, de tolérance et le symbole du vivre-ensemble. Les Journées Européennes du Patrimoine organisées chaque année mettent en exergue la fragilité de ces biens communs et la nécessité de les préserver pour entretenir la cohésion sociale. Aussi, les actions visant à mettre en valeur le patrimoine de la Ville seront amplifiées.

Il est nécessaire de continuer d'œuvrer pour :

- la valorisation du créole réunionnais dans le cadre de la charte « commune bilingue » afin que notre langue ne soit plus considérée comme un frein dans l'apprentissage mais comme une force et un vecteur d'émancipation ;
- la sauvegarde de la mémoire de Saint-André en faisant de la transmission un élément clé permettant les échanges entre les générations ;
- la recherche sur le patrimoine bâti en faisant un recensement pour mieux le valoriser. A cet effet, la collectivité travaillera à l'obtention du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » ;
- la sensibilisation à l'écologie par le biais de la Culture en interrogeant les pratiques.

Au sein de la programmation, des temps de médiations pourront inciter les administrés à s'approprier leur histoire en travaillant sur la généalogie, les personnages historiques et la toponymie de la Ville. Différents supports tels que les fresques, les QR Code et les expositions seront déployés pour valoriser ce patrimoine.

Le programme d'investissement en direction du patrimoine bâti se poursuivra, à l'instar de la Maison Martin-Valliamée dont l'Avant-Projet Détaillé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation a été rendu en 2023. Les entreprises seront consultées puis les travaux débuteront en 2024. Le coût des travaux de sécurisation et de réhabilitation est estimé à près de 2 000 K€.

Ainsi, culture et tourisme pourront œuvrer conjointement à la démocratisation culturelle et à la diffusion d'une image positive de la Ville de Saint-André.

## **d) SOUTENIR L'ÉDUCATION, LA CRÉATION ET L'INNOVATION ARTISTIQUE**

L'éducation artistique reste une priorité de la mandature. Les initiatives locales à vocation pédagogiques continueront d'être encouragées, notamment au travers de subventions pour les associations ou de prestations.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Les manifestations qui favorisent la rencontre entre les artistes, les œuvres et le public seront toujours accompagnées : les journées de l'art, l'opération #DMM (DJ, Musique, Media), le stage kourmétraz, le festival Kré'Arts, jazz en ville, le festival Ti Kour Gran Kour, le salon Gayar ainsi que les résidences d'artistes et autres actions développées par les écoles de musiques associatives et l'école municipale de danse. Les restitutions prendront part aux divers événements de la Ville.

Le soutien de la collectivité à la création artistique s'illustre également au travers de la réhabilitation et la création de plusieurs équipements dans un vaste programme d'investissements :

- **Le pôle d'enseignement de musique et de danse de Saint-André** : en 2023, une étude de programmation a été lancée dans le cadre d'une structuration de l'enseignement artistique du territoire pour une meilleure lisibilité de l'offre. Cette structuration nécessite la réhabilitation de l'école de musique et de l'école municipale de danse. Un diagnostic a été réalisé et des esquisses ont été validées par l'autorité. Les entreprises seront consultées courant 2024.
- **La Salle Jeanne d'Arc**, inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 2012, a bénéficié du soutien de la fondation du patrimoine pour un projet de restauration et de l'accompagnement de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DACR) pour une réhabilitation. L'ancienne chapelle accueillera ainsi un tiers-lieu artistique composé d'un espace ouvert polyvalent dédié à la création et la diffusion artistique. Ce lieu sera propice à diverses activités : créations artistiques, résidences d'artistes, diffusions de petites formes de spectacles vivants, rencontres et échanges avec le public, conférences et ateliers tout public. Les esquisses ont été validées en 2023 et les travaux débiteront en 2024.
- **L'Espace Culturel de Champ-Borne (ECCB)** a fait l'objet d'un appel à projets pour l'exploitation du bâtiment en 2023. Le site, destiné à accueillir des résidences artistiques de territoire et à devenir un espace de diffusion de petites formes est un équipement de proximité qui dynamisera le littoral de Champ-Borne, en complément de l'offre proposée par la future médiathèque Adrien Minienpoullé. L'équipement ouvrira ses portes en 2024.
- **La G'Art** reste le projet phare de la mandature. Une étude de programmation pour la création de ce centre artistique et culturel a été lancée en 2022. La structure, située sur le domaine Loupy, comprendra un espace de diffusion de 250 places, des espaces polyvalents pour les résidences d'artistes, des ateliers artistiques, un espace de coworking, deux plateaux de répétition et un restaurant-café culturel, en lieu et place de l'ancienne salle Guy Alphonsine. Un concours pour la consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours. L'analyse des offres ainsi que la sélection du candidat pour la construction de l'édifice sera arrêté en 2024. La réalisation de ce centre culturel est chiffrée à 8M€.

La collectivité continuera d'œuvrer en faveur de l'éducation culturelle, à l'instar de la charte pour l'éducation artistique et culturelle créée à l'initiative du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle. Dans cette perspective, elle engagera une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle à Saint-André en vue d'obtenir le **label 100% EAC**.

## D. L'HABITAT

Les orientations d'activités pour l'année 2024 du service Habitat déclinent les axes stratégiques de la politique de l'habitat sur la mandature portant respectivement sur la production de logements sociaux et la lutte contre l'insalubrité.

## a) PRODUIRE UN LOGEMENT DURABLE

En partenariat avec les bailleurs et dans le cadre de la révision du PLU, la ville souhaite préciser la production nécessaire aux bailleurs. Les opérations proposées se feront en fonction des besoins, de la localisation et de l'intégration urbaine et architecturale du projet dans le quartier. Elles devront répondre également aux besoins des personnes âgées et aussi des étudiants.

### Les résidences en travaux avec objectif de livraison 2024-2025

	SIDR	KHEOPS	SHLMR	SEMAC	SODIAC	Total général
<b>Prévi liv 2023</b>	<b>18</b>					<b>18</b>
LES JUJUBES	18					18
<b>Prévi liv 2024</b>		<b>25</b>	<b>45</b>	<b>123</b>		<b>193</b>
ALAMANDA		25				25
ALICE				36		36
ALICE MDV				23		23
ALICE RPA				64		64
LE JARDIN D'ALAMANDA			45			45
<b>Prévi liv 2025</b>				<b>58</b>	<b>183</b>	<b>241</b>
CLOS VACOAS					120	120
KALOUILE					63	63
PLANTATION				12		12
PLANTATION RPA				46		46
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>45</b>	<b>181</b>	<b>183</b>	<b>452</b>

## b) LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS

Concernant les logements sociaux, la ville travaillera avec les bailleurs, afin que se poursuive la réhabilitation et la résidentialisation des opérations déjà livrées. L'intervention sur le centre-ville dans le cadre du NPNRU, ou plus de 700 logements seront réhabilités, est entré en phase opérationnelle depuis 2023 et se poursuit en 2024.

Concernant les logements privés, la ville en partenariat avec la CIREST poursuit ses actions de diagnostic et d'interventions auprès des propriétaires et bailleurs en matière de lutte contre l'insalubrité.

## c) SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION A VENIR 2025-2026

Ci-dessous un tableau récapitulatif de la programmation logement issue de la PPA de la DEAL de novembre 2023 indiquant les projets en :

- Construction : 194 logements ;
- Réhabilitation : 308 logements ;
- Résidentialisation : 356 logements.

Programmation	SODIAC	St-André	LLS	LE VARNY	34
Programmation	SODIAC	St-André	LLTS	LE VARNY	34
Programmation	SODIAC	St-André	LLS	CHEMIN MAUNIER	64
Pré-prog	SODIAC	St-André	LLS	LE FRANCOIS	40
Pré-prog	SIDR	St-André	REHA	DOCTEUR LAMARQUE	165
Pré-prog	SIDR	St-André	REHA	SALANGANES	143
Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	CENTRE VILLE	97

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	L'ARRIVEE	68
Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	STATION	191
Pré-prog	PRIVE/OCTAVIA	St-André	PLS	RESIDENCE TETRA	12

## III. SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE

### A. LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Poursuite des travaux en lien avec les projets du NPNRU :

- Organisation de la commission d'indemnisation amiable pour pallier aux baisses de chiffres d'affaires induits par les travaux de voiries du centre-ville ;
- Lancement de l'appel à projet marché couvert.

**NPNRU :** Inscrit en quartier prioritaire de la politique de la Ville, en quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de renouvellement urbain (NPNRU), dans le plan national Action Cœur de Ville (ACV), le quartier du Centre-ville cumule les dysfonctionnements sociaux, économiques et urbains. La rénovation urbaine du Centre-ville est l'une des priorités d'intervention pour changer l'image et renouveler l'attractivité de Saint-André.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires locaux et nationaux, porte sur un programme d'investissement de plus de 130 millions d'euros, dont la moitié est porté par la Ville. Les points clés du programme sont :

- La rénovation de 977 logements sociaux de la SHLMR et de la SIDR ;
- La rénovation des voies et cheminements dans le cadre d'un nouveau plan de circulation et de stationnement ;
- L'aménagement de 4 Ha de places et parcs publics ;
- L'aménagement du TCSP et de son pôle d'échange par la CIREST ;
- La transformation des 2 sites leviers du renouvellement urbain : le Carré Eglise et l'îlot Grande Place.

**L'année 2024** a pour objectifs de poursuivre la dynamique de transformation avec :

- La réalisation des travaux des opérations :
  - Réhabilitation de l'école des frères ;
  - Démolition de la salle des fêtes et du bâtiment commercial vacant ;
  - Phase 2 du chemin Lontan : tronçon de l'avenue de Bourbon située entre la Mairie et le pont Minot ;
  - Les travaux d'aménagement du centre de police municipale ;
  - L'aménagement de la maison de projets du Centre-ville ;
- La réalisation des études des opérations :
  - Rue de la Gare et ses voies adjacentes ;
  - Réhabilitation de l'église ;
  - Coulée verte ;
  - Parking silo ;
  - La démolition des bâtiments de la résidence centre-commercial ;
  - L'aménagement de la grande place centrale / Place de la liberté.
- La mise en place d'une réglementation du stationnement public sur le secteur du centre-ville ;
- La poursuite des acquisitions des lots de la résidence centre commercial en vue de sa démolition
- L'enquête publique et l'arrêté de DUP ;
- La conclusion du contrat de cession foncière avec le promoteur pour le projet d'immobilier commercial de l'îlot de la Grande place ;
- La poursuite des procédures réglementaires ZAC, DUP, Modif PLU...etc. ;

- Le montage des dossiers de demande de financement FEDER, CIREST pour réduire la participation financière de la Ville ;
- L'accompagnement des projets des bailleurs sociaux de résidentialisation et de réhabilitation du parc locatif social : Victoria (SHLMR), CYPRES (SIDR), Centre-ville (SHLMR), Salanganes (SIDR), Station et l'arrivée (SHLMR) ;
- La poursuite de la démarche de gestion urbaine de proximité autour des thèmes de :
  - La concertation ;
  - L'animation ;
  - L'entretien ;
  - La sécurité ;
  - L'insertion.

## **B. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

- Participation aux travaux de la CIREST et de l'OTI sur le développement de la filière touristique dans l'Est et à Saint-André en particulier ;
- Suivi création du point d'information touristique du centre-ville.

## **C. ANIMATIONS ECONOMIQUES**

- Sensibilisation des entreprises de la ville à l'accès aux marchés publics ;
- Partenariat avec les chambres consulaires ;
- Soutien à l'organisation de rencontres professionnelles (forums / formations).

## **D. ZONES D'ACTIVITE**

- Participation aux travaux de révision du PLU dans la perspective de favoriser la création de nouvelles zones d'activités ;
- Requalification des zones Cocoteraie et Andropolis en tenant compte du nouveau schéma directeur ;
- Accompagnement des projets sur les secteurs :
  - Espace Martin Valliamé (MAVA)
  - Champ-Borne (ancienne église Saint-Nicolas)
  - Colosse
  - Chemin Lefaguyes (fonciers situés près des zones commerciales et près du cimetière)
  - Chemin Ravine Creuse
  - La Cressonnière
  - Jouvancourt (KFC)

## IV. SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE

Les politiques de proximité initiées depuis 2022 devraient se poursuivre en 2024, afin de répondre aux objectifs que la collectivité s'est fixée, à savoir conforter le développement du territoire, améliorer les services publics et accompagner les plus fragiles.

### *Investir dans l'humain pour une ville plus solidaire*

Depuis 2022, la collectivité impulse une politique publique ambitieuse qui vise à accompagner l'autonomie administrative de chacun et d'éviter la rupture des droits.

Cet investissement dans l'humain et le lien social reste central au projet de mandature. Pour répondre au mieux à ses engagements auprès des Saint Andréens, la Commune a misé sur la modernisation de ses services à la population pour avant tout proposer des solutions toujours plus adaptées aux besoins.

Des inégalités persistent encore dans l'accès aux services à la population, même si elles tendent à se réduire sous l'effet conjugué de l'évolution des missions des structures de la collectivité et l'accès facilité à ces services.

La Commune a pour ambition en 2024 de simplifier les démarches des citoyens sans créer de fracture sociale. Ainsi, la Ville opte pour une amélioration qualitative des conditions d'accueil dans les services publics

Les travaux de réhabilitation des mairies de proximité vont ainsi débiter au second semestre 2024.

Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur des services aux publics basés sur l'ouverture, l'accessibilité des services, la coordination des acteurs, la collectivité souhaite que ces structures d'accompagnement administratif et social que sont les Maisons France Services, la Maison des Services, les Mairies de Proximité soient de véritables lieux d'accueil et de ressources pour orienter et venir en aide à toutes celles et tous ceux qui cherchent une information, une aide, un accompagnement, un lieu d'écoute ou un accueil de qualité.

Le numérique qui constitue une opportunité de désenclavement du territoire et de maintien du lien administratif sera en 2024, une ambition locale élevée.

Les priorités retenues dans le prolongement des actions initiées en 2023 sont

- La mise en place de services numériques aux citoyens : digitalisation des demandes à l'administration et de l'information sur les services rendus ;
- Le déploiement du numérique éducatif dans les quartiers : ordinateurs ou tablettes, accès réseau, formation au numérique ;
- La modernisation des administrations locales : dématérialisation des échanges, archivage électronique.

Ces initiatives permettront une simplification des démarches et vont réduire l'isolement de certains quartiers.

Développer l'accueil des publics par un maillage territorial toujours plus en proximité, et repérer les situations préoccupantes avant qu'elles ne se fragilisent davantage, intervenir en amont sont les axes forts pour cet exercice et qui souhaite sortir d'une démarche «guichet» pour aller davantage à la rencontre des publics afin d'intervenir plus précocement pour davantage d'efficacité.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

---

Cette démarche ne se fera pas de façon isolée. C'est en multipliant les passerelles sur des projets globaux, et permettre l'articulation de l'intervention de chacun.

Pour ne laisser personne sur le bord du chemin, la Commune s'engagera dans une politique volontariste en matière d'appropriation des usages du numérique et de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme.

La collectivité s'appuiera sur le soutien de la Région Réunion qui a lancé pour ce début d'année 2024, un appel à manifestations d'intérêt au titre du FEDER.

## ***La collectivité poursuit son engagement dans une gestion dynamique de ses services à la population.***

Afin de poursuivre cette transition organisationnelle, la Direction Générale Adjointe des Services des Politiques de Proximité valorisera les transformations opérées en 2023 et leur donnera une meilleure visibilité.

De manière à promouvoir une image positive et valoriser initiatives impulsées, il sera défini une stratégie de communication (presse, internet, intranet, réseaux sociaux, brochures ...etc.) dans le but d'informer sur les missions nouvelles des services publics, de participer au développement des structures et à leur animation dans le but de :

- Informer sur les services publics (horaires, fonctionnement...etc.) ;
- Animer la vie locale ;
- Favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique.

## **A. LA COHESION DES TERRITOIRES, GAGE D'EQUITE**

L'exercice 2023 a été marqué par une volonté forte de développer les quartiers de Saint-André de manière harmonieuse. Ce développement s'est traduit par des actions et des projets sur toutes les parcelles du territoire.

Tout d'abord, dans les quartiers prioritaires que sont Cambuston, Centre-ville, Cressonnière-Manguiers et Fayard - Chemin du centre - Petit Bazar, le service politique de la ville (PDV) a mis en œuvre un total de 116 actions. Ces projets ont épousé les piliers de la cohésion sociale, de la culture, du développement économique et l'emploi, de l'animation locale, de la citoyenneté, des valeurs de la république et de la jeunesse.

Ensuite, dans les autres quartiers, 3 grands axes ont guidé le service vie locale et citoyenneté (VLC). La cellule citoyenneté a développé des ateliers d'intronisation des comités citoyens. La cellule vie associative a rythmée la mise en place des conseils de la vie associative (CVA) et sous l'impulsion de cette dernière, 3 mini forums ont vu le jour. La cellule actions de proximité a mis en place des actions thématiques au cœur des quartiers.

Enfin, les actions de proximité ont été essaimées au sein des quartiers via le service animation des structures de proximité (ASP). A ce titre, les mairies de proximité dont deux sont labellisées Maison France Services (MFS) ont mises en œuvre des projets pour renforcer le lien entre les usagers et le service public. Il est à noter que 2023 a été marqué par l'inauguration des deux MFS et de la Maison des Services (MDS) qui porte en son sein le Pôle Handicap.

Cette programmation partagée avec l'ensemble des acteurs stratégiques de l'écosystème partenarial de la collectivité a permis d'irriguer les territoires de projets structurants avec en filigrane l'accès aux droits et

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

---

l'égalité des chances. Ainsi, se sont près de 15 000 personnes qui ont bénéficiées de l'intervention de proximité des services de la direction de la cohésion des territoires et citoyenneté.

Dans une démarche de continuité, la commune consacrera en 2024, une part importante de ses activités et de son budget à la réalisation de ces objectifs, notamment dans le développement des projets de proximité et dans l'amélioration des infrastructures existantes et transformées.

Pour ce faire, la Ville mobilisera des moyens locaux, des collectivités et des organismes qui joueront un rôle très actif dans le renforcement de ces moyens. La prise en compte globale territoriale se basera ainsi sur les financements de la Commune, de la Politique de la Ville et du droit commun et notamment sur les crédits de la CAF par le biais de la convention territoriale globale (CTG).

Ce budget de la proximité reposera sur une synergie des moyens d'actions et une gestion partenariale qui mettra en exergue une solidarité financière.

Ainsi, cette politique de cohésion vise à répondre aux nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les différents territoires de la commune avec comme principales mesures destinées à prévenir les ruptures sociales et administratives tout en participant à l'égalité des chances.

La commune est signataire depuis 2015 d'un contrat de ville emportant également le déploiement des dispositifs connexes tels que l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en œuvre du programme de réussite éducative. Le contrat de ville actuel est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Cette année de transition permettra de préparer les contractualisations à venir pour un démarrage des contrats de ville nouvelle génération 2030 prévu en 2025. L'objectif est de maintenir les programmations et leurs mécaniques déployées depuis 2015 sur le territoire.

La stratégie d'harmonisation du territoire est posée. Il s'agit alors de renforcer notre intervention de proximité. Elle se déclinera sous les champs de l'éducation, la culture, le cadre de vie, la transition écologique, l'emploi et l'insertion, le sport et les activités socioéducatives.

L'intérêt est de répondre aux besoins des différents publics des quartiers tout en valorisant leurs atouts. Cette stratégie développée sur chaque secteur vise à renforcer l'accès à une offre de services adaptée.

Dans une démarche volontariste, la Commune participera à des projets et des actions visant l'implication, l'engagement des citoyens dans la vie locale.

Le soutien au développement des actions visant l'engagement citoyen seront avant tout des actions au quotidien :

- Accompagner les initiatives et renforcer les rencontres entre habitants ;
- Encourager la création et l'animation d'activités et événements citoyens ;
- Renforcer le lien avec les habitants et le tissu associatif ;
- Développer des ateliers de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté pour tous les publics ;
- Promouvoir les actions engagées par le biais d'une communication renforcée.

L'implication des habitants dans le développement de leurs quartiers sera accompagnée par les équipes de proximité et organisée en comités citoyens et les initiatives locales bénéficieront ainsi d'un soutien financier. Les associations, maillon important de l'action publique dans les quartiers, seront accompagnées notamment par les conseils de la vie associative. L'objectif de la collectivité est de renforcer l'accompagnement des acteurs essentiels à se structurer et à essaimer par, d'une part le renforcement de l'ingénierie territoriale dédiée au développement des projets associatifs et d'autre part, l'optimisation du processus de subventionnement et la pérennisation des financements.

Un autre axe fort du développement des politiques de proximité sera d'accroître l'action de redynamisation des quartiers dans une démarche globale d'intervention. Pour ce faire, il est nécessaire de

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

mobiliser collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources. Ceci, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Le processus passe par une modernisation des services publics et une communication de proximité renforcée favorisant :

- L'accès aux droits par le biais des Mairies de Proximité ;
- L'accès aux activités à tout un chacun dans les Maisons pour Tous ;
- L'amélioration du cadre de vie par une réflexion portée avec les habitants quant aux habitudes de vie et d'usage des espaces de proximité.

Une attention particulière sera portée sur diverses logiques et projets telle que l'attribution des logements sociaux dont l'effet a été de concentrer, des populations en état de précarité ou de pauvreté. L'objectif sera de définir une politique urbaine globale qui allie les grands projets urbains, la réhabilitation du bâti en y ajoutant de petites infrastructures de proximité. Des actions développées de concert avec le droit commun et conduisant à une action transversale au sein de la collectivité doit faire émerger sur nos territoires de nouveaux projets en une politique publique adaptée aux réalités des territoires.

La collectivité s'appuiera sur les dotations de la CAF de plus de 600 000€ en 2024 au titre de la CTG et de celle de l'Etat d'un montant de 126 000€ dans le cadre du dispositif Contrat de Ville et 35 000,00€ pour les Maisons France Services.

## **B. VERS LES CHEMINS DE LA SECONDE CHANCE**

### **a) LA JEUNESSE UN ENJEU CRUCIAL POUR L'AVENIR**

La politique en faveur de la jeunesse est un enjeu crucial pour l'avenir de nos sociétés. Les récents changements socio-économiques et les équilibres générationnels nécessitent un investissement significatif de la part des autorités publiques pour soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, encourager leurs initiatives et résoudre les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

La politique de la jeunesse englobe toutes les actions visant à accompagner les jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité et l'engagement. L'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales. Pour favoriser cette autonomie, il est essentiel d'agir sur tous les leviers qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir en tant qu'individus.

La mise en œuvre d'une politique de la jeunesse sera l'axe central de 2024 en termes de développement humain et social de la Collectivité.

Pour améliorer cette situation, il est nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir l'emploi des jeunes. Cela inclut des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché du travail local, des initiatives pour encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, et des mesures pour faciliter l'accès au logement pour les jeunes travailleurs.

En somme, une politique de la jeunesse efficace nécessite une approche globale et intégrée, qui tient compte de tous les aspects de la vie des jeunes.

### **b) ACCOMPAGNER LA JEUNESSE QUI S'ENGAGE**

L'engagement en Service Civique offre une opportunité unique de rencontrer ceux qui sont prêts à relever ce défi. Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, le Service Civique est une expérience enrichissante qui permet d'aider autrui et de gagner en confiance.

Le désir d'engagement, au nom de ces valeurs, est plus présent que jamais. Il s'exprime souvent à travers l'action citoyenne locale et l'engagement associatif. Car le désir d'engagement est avant tout un désir d'action, une exigence d'impact concret.

Le Service Civique répond à cette aspiration. C'est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de mener à bien une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité. Il repose sur plusieurs piliers : l'intérêt général, la citoyenneté, la mixité, l'accessibilité, la complémentarité, l'initiation, l'accompagnement bienveillant et le respect du statut.

La collectivité se doit d'être un acteur de ce dispositif. La commune, par le biais d'un portage au CCAS, accompagnera 20 contrats d'engagement. Ces derniers seront positionnés au sein des services à la population de la Collectivité.

## c) DE L'INSERTION A L'EMPLOI

Le territoire de la Commune de Saint-André compte 3 471 entreprises, dont 39 % opèrent dans le secteur du commerce. Bien que ces entreprises emploient 7 625 salariés, le taux de chômage atteint 34,8 %.

Plusieurs projets privés sont prévus dans le territoire communal au cours des prochaines années, tels que Mericialys Cocoteraie, Ravate, Inovista, KFC, MAVA, Albioma sur Bois Rouge, le projet Publics et privés sur Colosse TR3, et le projet Distillerie sur Bois Rouge. Bien que ces projets doivent créer de nouveaux emplois, il est crucial de garantir que ces opportunités soient accessibles aux jeunes ainsi qu'au niveau demandeur d'emploi (dit sénior) de Saint-André.

Les services se concentreront sur l'amélioration de l'identification des groupes invisibles et sur l'initiative d'aller à leur rencontre.

De plus, l'accent sera mis sur le recueil des offres en insertion professionnelle visant à favoriser l'embauche. De nouveaux partenariats permettront d'améliorer la préparation à l'entrée dans la vie active et de rapprocher avec les entreprises.

La Commune actionnera des obligations de recrutement notamment dans le cadre de la mise en place de clause d'insertion sociale. Au-delà de la mise au travail, l'insertion professionnelle passe également par une insertion sociale. L'accompagnement global fera partie des mesures prises par la collectivité.

### a) *La mobilisation de partenariat*

Il sera privilégié des conventions d'objectifs et de moyens avec des partenaires sur le territoire. En particulier, France Travail, la Mission Locale, la CCI Réunion, CMA-Réunion, École de la 2<sup>e</sup> chance (E2C), AFD, AFPA, URSIAE, MEDEF, ALEFPA, et autres partenaires visant à l'employabilité des Saint-Andréens en donnant la formation au profil recherché sur le marché du travail local.

Dans le même esprit, il sera proposé de renouveler un partenariat avec l'Association Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance de La Réunion. L'insertion -Territorialiser l'action publique:

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ACI bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ACI sont conventionnées par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

L'ACI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). La

commune participera co financement ainsi qu'au pilotage de trois projets sur son territoire au titre du PLIE.

Dans ce contexte, la Ville s'est engagée en 2023 à mettre en œuvre les actions inscrites dans le nouveau dispositif régional pour la maîtrise des compétences clés : Léspassclés.

Le projet de Saint-André a été élaboré autour de la volonté municipale d'agir sur l'inclusion socio-professionnelle et l'amélioration des compétences de la population de Fayard. En 2024, LESPASSCLES sera situé au centre-ville, mais des délocalisations dans les quartiers seront effectuées afin de faire bénéficier le dispositif à un plus grand nombre de personnes et de maintenir une proximité étroite. Cette démarche, s'inscrit aussi dans la volonté communale de Territorialiser l'action publique et de permettre aux jeunes Saint Andréens de profiter des dispositifs de droits communs en matière d'éducation, de formation et d'accompagnement de la jeunesse.

Ce dispositif sera financièrement accompagné par la Région Réunion au travers d'une subvention de 50000€.

## *b) L'insertion par les marchés réservés*

Parmi les leviers d'actions qui seront déployés en 2024, il est prévu des marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés. La Ville s'engagera à proposer des marchés ou des lots à :

- Des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle normale ;
- Des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs défavorisés ;
- Des opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L2113-12 et à ceux qui répondent aux conditions de l'article L2113-13 du code de la commande publique.

La prévention de la délinquance, l'assurance de la sécurité et le maintien de la tranquillité publique constituent des éléments clés du vivre ensemble pour Saint-André. Ces domaines sont au cœur de l'action publique.

Même si une baisse de la délinquance a été constaté sur Saint André depuis ces dernières années, certaines atteintes à la tranquillité publique impactent la qualité du vivre ensemble et accentuent le ressenti d'insécurité des habitants. Ainsi, la Commune maintiendra une politique de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'attachera à lutter contre la délinquance réelle. Mais aussi elle portera son intervention sur la qualité de vie dans les espaces publics et privés ainsi que sur la médiation.

Une stratégie conjointement élaborée pour la période 2023/2026 a été mise en place avec un plan d'actions. Ce plan s'est basé sur la dynamique initiée lors de la phase d'évaluation. Il s'aligne parfaitement avec ses quatre objectifs principaux :

- La prévention de la délinquance chez les plus jeunes avant l'âge de 12 ans ;
- La protection des personnes vulnérables le plus tôt possible ;
- L'implication accrue de la population et de la société civile dans la prévention et la contribution à la tranquillité publique ;
- La gouvernance renouvelée ;
- La nécessité d'optimiser tous les dispositifs et actions liés à la stratégie actuelle est mise en évidence par l'ajustement des ressources allouées au CLSPD.

## c) *Médiation et Tranquillité Publique : une orientation forte la mandature.*

En réponse à un sentiment d'insécurité ressenti par la communauté éducative autour des établissements scolaires, la Collectivité a mis en place un dispositif de Médiation et de Tranquillité Publique dès le début du mandat. Ce service est principalement composé d'une cellule "Sécur école & médiation" et "Education Routière". À terme, le déploiement de ce dispositif sur toutes les écoles de la ville nécessiterait un renfort des ressources humaines et logistiques (par exemple, des trottinettes électriques, vélo électriques...etc.).

**La sensibilisation sur les risques routiers en milieu scolaire :** le nombre de tués sur les routes ne cesse de baisser en France. Paradoxalement, le nombre de piétons tués a augmenté ainsi que la mortalité des cyclistes qui n'a jamais été aussi élevée en que lors des dix dernières années. Pour lutter contre ce phénomène inquiétant, il est nécessaire de sensibiliser davantage à la réglementation sur les routes et ce, dès le plus jeune âge.

Conscient de l'enjeu de la sécurité routière, orientation ciblée dans le cadre du CLSPD, la commune dès 2023, a débuté un renouvellement du parc de matériel de ce service, qui était devenu obsolète. Cette action devra se perdurer sur trois années à venir. De plus, afin de permettre à l'ensemble des CM2 du territoire d'obtenir le permis vélo, il sera aussi envisagé de contractualiser avec des partenaires afin d'atteindre cet objectif.

## d) *Mise en œuvre d'un plan de tranquillité résidentielle*

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), et en particulier la cellule de veille, offrent un cadre qui favorise l'implication des bailleurs dans les dispositifs locaux, optimisant ainsi ces outils.

Un plan d'actions visant à assurer la tranquillité résidentielle sera mise en œuvre dès 2024. Ce plan reposera sur une démarche collaborative et visera à combattre divers problèmes tels que l'occupation illicite des parties communes, les dépôts sauvages, les dégradations, les agressions du personnel, les trafics illicites, les problèmes de parkings en sous-sol et de toitures, ainsi que les pannes d'ascenseur.

Les locataires, les pouvoirs publics, le personnel et les bailleurs devront être capables de fournir des réponses opérationnelles et de développer une stratégie de tranquillité résidentielle en cohérence avec les dispositifs locaux de sécurité publique. Cette démarche sera conçue en partenariat avec tous les acteurs de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance, ainsi qu'avec les habitants.

La loi du 25 mai 2021 renforce le rôle du bailleur en tant qu'acteur de prévention et de tranquillité à l'échelle de son patrimoine. La tranquillité résidentielle est un bien commun et relève de la responsabilité de chaque habitant.

La Commune développera l'animation, sur le territoire et jouera un rôle actif de proximité dans champs d'action qui sont la médiation, l'application du respect des règles, de la prévention et de la lutte contre les incivilités ainsi que les troubles à la tranquillité publique. Elle se forcera d'être force de proposition à l'émergence de projets, mais aussi de conseil pour en matière d'évaluation et de préconisation.

Cette articulation se construira intelligemment dans l'intérêt général, en accord avec les nouvelles directives et perspectives liées à la thématique de réinsertion des personnes sous-main de justice, soit des individus soumis au Travail d'Intérêt Général (TIG) ou à la réparation pénale.

La Commune portera le projet de création d'un guichet d'accompagnement spécifique aux droits et à la justice. Cet espace facilitera le repérage des services regroupés en point d'accès de justice et de droits.

Les priorités de La Collectivité doivent permettre de renouveler les réponses aux urgences sociales, de renforcer l'autonomie des personnes et de réduire les inégalités, afin de favoriser le lien social, de participer activement à l'insertion professionnelle et ainsi de favoriser la vie citoyenne.